



Document d'Objectifs NATURA 2000 – Directive Habitats ZSC FR9301998

Baie de la Ciotat

TOME II

Plan d'actions – Préconisations et financements du programme de mesures

Version validée en COPIL

14 octobre 2021



ETAPES	DATES
1 ^{er} comité de pilotage (COFIL1) : désignation de l'opérateur	17 octobre 2011
Signature de la convention cadre Etat-opérateur	18 novembre 2011
Groupes de travail diagnostic socio-économique	Mars 2015
Présentation en groupe de travail du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel : détermination des enjeux et objectifs de conservation	8 juin 2017
2 ^{ème} comité de pilotage (COFIL2) : présentation des diagnostics écologiques et socio-économique – validation du tome 1	11 juillet 2017
Entretiens individuels	1 ^{er} trimestre 2020
Comité technique de relecture du tome 2	
4 ^{ème} comité de pilotage (COFIL4) : présentation et validation du Tome 2	14 octobre 2021
Approbation du DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	

Maitres d'ouvrage

Ministère en charge de l'Environnement, Ministère de la Transition Ecologique
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement- Provence Alpes Côte d'Azur
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Co-opérateurs Natura 2000

Ville de La Ciotat

Christophe DUFAUR – c.dufaur@mairie-laciotat.fr

Office français de la biodiversité, délégation de façade maritime Méditerranée :

Sandra Runde-Cariou, chargée de mission - sandra.runde-cariou@ofb.gouv.fr

Rapporteur scientifique

Dr. Marc VERLAQUE, Chargé de recherche

CNRS – UMR7294 MIO (Institut Méditerranéen d'Océanographie), Aix-Marseille Université, Case 901

Campus de Luminy - 163 Avenue de Luminy, 13288 Marseille cedex 9

Email : marc.verlaque@mio.osupytheas.fr

Rédacteurs du Tome 2 du DOCOB

Office français de la biodiversité (OFB) (ex Agence française pour la biodiversité - AFB) :

Sandra RUNDE-CARIOU, chargée de mission – sandra.runde-cariou@ofb.gouv.fr

Mathilde LABBÉ, chargée de mission Life Marha – mathilde.labbe@ofb.gouv.fr

Adeline ADAM, chargée de mission appui rédaction de DOCOB

Christophe DUFAUR, chargé de mission- appui à la rédaction du DOCOB- c.dufaur@mairie-laciotat.fr

Éléments composant la rédaction du DOCOB

Diagnostic écologique : Rapport CARTHAM, 2011, ANDROMEDE OCEANOLOGIE – AAMP

Diagnostic socio-économique : CPIE – Atelier bleu, 2015

Contributions techniques et relecture

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement- Provence Alpes Côte d'Azur :

Martine Gendre, chargée de mission Natura 2000,

Anne Breton, cheffe d'unité Natura 2000,

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône :

Audrey Berrebha, chargée de mission protection du milieu marin

Ville de Saint Cyr sur Mer :

Marie Lamaze-Gallo, service espaces naturels

Harold Drevet, chargé de mission développement durable

Parc National des Calanques :

Nicolas Chardin, directeur adjoint,

Julien Tavernier chargé de mission activités nautiques

Office Français de la Biodiversité, délégation de façade maritime Méditerranée : Anne Salvado, chargée de

mission, Pauline Lapostolle, chargée de mission Life Marha

Crédits photographiques

S. Ize, S. Moncelon, B. Daniel / AAMP- AFB

Campagne CARTHAM / Andromède Océanologie

Référence à utiliser

Office français de la biodiversité, 2021. Document d'objectifs site Natura 2000 FR 9301998 « Baie de la Ciotat »

- Tome 2- Programme d'actions- Préconisations et financements du programme de mesures 137 pages

SOMMAIRE

Table des matières

SYNTHESE DES MESURES DE GESTION PRECONISEES	8
PARTIE I PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	9
1.1 Méthodologie	10
1.1.1 La phase de concertation	10
1.1.1.1 Groupes thématiques	10
1.1.1.2 Concertation bilatérale	10
1.1.2 Objectifs à long terme et objectifs opérationnels : définitions	11
1.2 Modalités de mise en œuvre des actions	11
1.2.1 Les mesures contractuelles	12
1.2.1.1 Les Contrats Natura 2000	12
1.2.1.2 La charte Natura 2000	13
1.2.2 Les mesures non contractuelles	13
1.2.2.1 Les missions d'animation	13
1.2.2.2 Les suivis scientifiques et études complémentaires	14
1.2.2.3 Les mesures règlementaires	14
PARTIE II OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION	15
2.1 Rappel des enjeux et des objectifs à long terme	16
2.1.1 Les enjeux des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	16
2.1.2 Les objectifs à long terme hiérarchisés	17
2.2 Objectifs et stratégie de gestion	18
2.2.1 Les objectifs opérationnels	18
2.2.2 Tableau de croisement entre objectifs à long terme et objectifs opérationnels	25
2.2.3 La stratégie de gestion	27
2.2.4 Cohérence avec les autres politiques	27
2.2.4.1 Parc national des Calanques	27
2.2.4.2 Document stratégique de façade	28
2.2.4.3 Site Natura 2000 Pointe Fauconnière	32

PARTIE III
33

MESURES DE GESTION PRECONISEES

3.1 Synthèse des mesures de gestion par objectifs	34
3.2 Synthèse des mesures de gestion par type de mesures	35
3.2.1 Les contrats Natura 2000	35
3.2.2 Les missions d'animation	36
3.2.3 Les études et suivis scientifiques	36
3.3 Fiches actions	37
3.3.1 Description et contenu d'une fiche action	37
3.3.2 Les contrats Natura 2000 marins	37
3.3.3 Les missions d'animation	60
3.3.4 Etudes et suivis scientifiques	101
3.3.5 Mesures règlementaires	109
PARTIE IV TABLEAUX DE SYNTHESE	110
4.1 Synthèse financière	111
4.2 Feuille de route de l'animateur	114
4.3 Cohérence entre priorité des mesures et objectifs à long terme	116
4.4 Projets, plans, programmes : évaluation des incidences	122
4.5 Charte	123
PARTIE V ANNEXES	128
5.1 Bibliographie	129
5.2 Glossaire des sigles	130
5.3 Relevé de décisions des ateliers de concertation	132
RELEVE DE DECISIONS	132
5.4 Liste des actions du contrat de baie en lien avec les enjeux Natura 2000	135
5.5 Données sur le balisage	136
5.6 Formulaire standard de données mis à jour	136

Liste des tableaux

Tableau 1 : Niveau d'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire (* : Habitat prioritaire)	16
Tableau 2 : Niveau d'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire (*Espèce prioritaire)	17
Tableau 3 : Objectifs à long terme par habitat et espèce d'intérêt communautaire	17
Tableau 4 : Objectifs opérationnels pour le site de la Baie de La Ciotat.....	18
Tableau 5 : Objectifs opérationnels déclinés par habitats pour le site de la Baie de La Ciotat	19
Tableau 6 : Objectifs à long terme, facteurs d'influence et objectifs opérationnels	22
Tableau 7 : Croisement entre objectifs opérationnels et objectifs à long terme ;	25
Tableau 8 : Mesures de la charte du Parc national des Calanques concernant l'AMA.....	27
Tableau 9 : Correspondance entre les objectifs opérationnels du site Natura 2000 Baie de La Ciotat et les mesures préconisées dans la Charte du Parc national des Calanques concernant l'AMA	28
Tableau 10 : Correspondance entre objectifs opérationnels et objectifs environnementaux (OE) du DSF.....	29
Tableau 11 : Correspondance entre objectifs opérationnels et objectifs de gestion du DOCOB Pointe Fauconnière.....	32
Tableau 12 Ports et traitement des pollutions.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 13 : Récapitulatif budgétaire et financement sur 5 ans des mesures de gestion du site Natura 2000 Baie de la Ciotat, avec rappel des degrés de priorité.....	111

Liste des figures

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

Liste des photos

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

SYNTHESE DES MESURES DE GESTION PRECONISEES

Code de la mesure	Intitulé du contrat Natura 2000 marin	Priorité	N° de page
G01	Nettoyer les zones de corps morts abandonnés	1	39
U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1	42
U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2	46
G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	3	50
U04	Mettre en place de Zones de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL) écologiques	1	54
G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2	58

Code de la mesure	Intitulé de la mission d'animation	Priorité	N° de page
C01	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1	62
C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1	65
C03	Animer le site Natura 2000	1	68
E01	Réaliser l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche conformément à la réglementation	1	71
G03	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site	1	73
C04	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2	76
E02	Effectuer une veille sur la qualité de l'eau	2	80
G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	2	82
G06	Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	3	86
G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3	90
U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	1	98
C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1	102

Code de la mesure	Intitulé des études complémentaires et des suivis scientifiques	Priorité	N° de page
E03	Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces à enjeu de conservation de « moyen » à « très fort »	1	107
E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2	110
E05	Veiller au suivi des espèces, envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2	112



PARTIE I Présentation du volet opérationnel du document d'objectifs

1.1 METHODOLOGIE

1.1.1 La phase de concertation

1.1.1.1 Groupes thématiques

Trois groupes de travail ont été créés et concertés en 2017, dans le but d'identifier des idées d'action. Les compte rendus se trouvent en annexe:

Groupe de travail	Date de la réunion	Compte rendu
Littoral et plage	4 Décembre 2017	Annexe 5.3
Plaisance et transport maritime	5 Décembre 2017	
Usages en mer	5 Décembre 2017	

24 idées d'actions ont émergé de ces ateliers et ont été rassemblées en 21 fiches mesures présentées dans ce DOCOB.

1.1.1.2 Concertation bilatérale

A l'issue de ces premières réunions, les grandes lignes des fiches mesures ont été proposées lors d'une réunion avec la DDTM 13, les deux communes et le Parc National des Calanques le 30 janvier 2020. Chaque fiche a ensuite été rédigée et discutée en bilatéral avec les acteurs concernés selon le calendrier suivant (année 2020) :

Structure	Contact	Date	Echange	Sujet
Parc national des Calanques	Julien Tavernier	23/01	Réunion	Mouillage petite, grande plaisance et plongée
Parc national des Calanques	Thierry Houard Bruno Garel	30/01	Réunion	Générique
Parc national des Calanques	Fabien Revest	03/02	Téléphonique	Plongée (secteur littoral Est)
Parc national des Calanques	Christophe Holtz	03/02	Téléphonique	Pêcheurs professionnels et macro-déchets
UPACA	Marceau Artaud	10/02	Téléphonique et mail	Démarche environnementale des ports
Ville de La Ciotat	Christophe Dufaur	13/02	Téléphonique et mail	Balisage écologique
Ville de Saint-Cyr-sur-mer	Laurent Loubrieu	13/02	Téléphonique et mail	Mouillage pour la plongée
Aquanaut Center	Patrick Bellantino	14/02	Téléphonique	
Azur Plongée	Antoine Mittau	14/02	Téléphonique	
Omnibule freedive	Sylvain Bes	14/02	Téléphonique	

DDTM 13	Franck Zoulalian	17/02	Téléphonique	Projet de ZMEL à La Ciotat
UPACA	Véronique Tourrel	18/02	Téléphonique et mail	Démarche environnementale des ports
DDTM 13	Audrey Berrebha	25/02	Réunion	Générique
DDTM 83	Hélène Frassa	11/03	Téléphonique	Générique

1.1.2 Objectifs à long terme et objectifs opérationnels : définitions

Les objectifs à long terme définis sur des critères écologiques dans le Tome 1 du document d'objectifs (DOCOB) doivent, conformément aux dispositions de la Directive « Habitats », viser à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 Baie de La Ciotat. L'objectif premier de Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les activités économiques, sociales, culturelles et de Défense qui s'y exercent ainsi que les particularités locales. L'identification et l'analyse des enjeux relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et patrimonial du site ont permis de définir 13 objectifs à long terme. Ils correspondent aux résultats à atteindre en matière de conservation de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimonial.

Ces objectifs à long terme ont ensuite été déclinés en objectifs opérationnels en prenant en considération les facteurs d'influence impactant les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le tome 1 précisait pour chaque habitat et espèce les objectifs opérationnels. Dans un souci de clarification et synthèse, 11 objectifs opérationnels ont été identifiés à partir du tome 1. Ils sont liés à un ou plusieurs objectifs à long terme.

Les mesures de gestion permettent de répondre à un ou plusieurs objectifs opérationnels, et chaque objectif opérationnel est pris en compte dans au moins une mesure de gestion. L'étape de définition des mesures de gestion s'est faite progressivement en concertation avec les différents acteurs. L'OFB, en charge de l'élaboration et de la rédaction du document d'objectifs les a retranscrites en mesures de gestions concrètes. Ces mesures visent à atteindre les objectifs à long terme définis précédemment.

Certaines mesures sont plus urgentes à réaliser que d'autres. Ainsi, les mesures ont été hiérarchisées selon leur degré de priorité : 1 pour les plus urgentes, 3 pour les moins urgentes. Les mesures ont été hiérarchisées selon la priorité des objectifs de conservation auxquels elles sont rattachées, ainsi que selon le facteur d'influence et son intensité. Si certains objectifs à long terme de priorité 3 sont reliés à des mesures de priorité 1, c'est parce que ces mesures concernent également des objectifs à long terme de priorité 1.

1.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le programme d'actions présenté dans ce document relève du dispositif Natura 2000 permettant la mise en place de financements spécifiques : contrats Natura 2000, animation du DOCOB, études et

suivis scientifiques, etc. Cependant, d'autres financements de l'Europe, de la région, du département, des collectivités, mais aussi d'établissements publics peuvent être impliqués.

Différents types de mesures sont disponibles pour pouvoir mettre en œuvre les mesures de gestion définies dans ce document, et ainsi atteindre les objectifs de conservation fixés sur le site :

- ✓ Les mesures contractuelles : contrats Natura 2000 marins et charte Natura 2000
- ✓ Les mesures non contractuelles : missions d'animation, mesures réglementaires, les études complémentaires et les suivis scientifiques

1.2.1 Les mesures contractuelles

1.2.1.1 Les Contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est défini à l'article L.414-3 I du code de l'Environnement qui présente et encadre les différents types de contrat Natura 2000 pouvant être mis en œuvre en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré :

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats dénommés « contrats Natura 2000 » [...].

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000 [...]. »

Il s'agit d'une démarche volontaire en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le contrat Natura 2000 définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et de l'Europe, ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Le contrat Natura 2000 est conclu pour une durée de 5 ans.

Le contrat est signé entre le ou les Préfets et les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le périmètre du site Natura 2000. Le préfet signataire du contrat est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime.

Les opérations éligibles à un contrat Natura 2000 marin doivent prioritairement correspondre à des opérations innovantes non productives, prévues par les DOCOB et nécessaires à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces sur les espaces marins.

La mobilisation de l'action « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » relève du jugement d'opportunité du service instructeur (DDTM) au regard des actions prévues dans le DOCOB et du projet présenté par le bénéficiaire, et sera soumis à l'avis de la DREAL, de la DIRM et de la Préfecture maritime.

Contenu du contrat (art. R.414-13 II du code de l'Environnement) :

Dans le respect du cahier des charges figurant dans le document d'objectifs, le contrat comprend notamment :

- Le descriptif et l'emprise spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.
- Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie.
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Dispositions financières et points de contrôle :

Les aides financières accordées au titre des contrats Natura 2000 sont versés par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre des contrats Natura 2000. A cet effet, des contrôles sur pièces sont menés par les services déconcentrés de l'Etat ou l'ASP. Ceux-ci peuvent, après en avoir avisé au préalable le titulaire du contrat, vérifier sur place le respect des engagements souscrits. Lorsque le titulaire d'un contrat Natura 2000 s'oppose à un contrôle ou lorsqu'il ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits ou s'il fait une fausse déclaration, le préfet suspend, réduit ou supprime, en tout ou partie l'attribution des aides prévues au contrat. Le préfet peut, en outre, résilier le contrat.

La circulaire du 19 octobre 2010 (ministère chargé de l'écologie DGALMN) relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins expose les modalités administratives pour la mise en place du COPIL et l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 majoritairement marins ainsi que les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites. Elle précise également les dispositions relatives aux contrats Natura 2000 marins.

Le contrat Natura bénéficie de financements nationaux (Etats, établissements publics, collectivités) et également communautaires (FEADER et FEAMP).

1.2.1.2 La charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un autre outil contractuel défini par les articles L414-3 et R-414-12 du code de l'environnement. Une charte unique, portant sur l'intégralité du territoire inclus dans le site Natura 2000, est établie dans le DOCOB. La signature de la Charte se fait sur la base du volontariat pour une durée d'adhésion de 5 ans. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, professionnelle ou usager (associations, clubs, syndicats, particulier...) du site peut adhérer à la charte Natura 2000.

La Charte Natura 2000 comporte 2 volets :

- Un volet « engagement des bonnes pratiques » : c'est une liste d'engagements volontaires et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation définis dans le DOCOB. Ces engagements concernent aussi bien des pratiques de gestion que des pratiques de loisir et sportives
- Un volet « engagement spécifique à une activité » : ce volet facultatif définit les conditions de pratique d'une activité afin qu'elle ne porte pas atteinte aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000. Cela permet au porteur de projet de cette activité d'être dispensé d'évaluation d'incidences Natura 2000. Les activités concernées par ce volet sont donc des activités récurrentes (pratiquées depuis plusieurs années sur au moins une partie du site Natura 2000), de petite envergure et de faible impact.

1.2.2 Les mesures non contractuelles

2.2.1.1 Les missions d'animation

L'article L414-2 du code de l'environnement prévoit qu'« une convention est conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale ou le groupement désigné [...] afin de définir les modalités et les moyens

d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs et au suivi de sa mise en œuvre». Ainsi, les mesures faisant référence à des actions de coordination et de suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, d'animation et d'information, de formation, non directement liées à la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire mais contribuant également à l'atteinte des objectifs de conservation, sont du ressort des missions d'animation.

Afin de garantir la bonne réalisation du plan d'action sur le site, l'animateur est chargé de :

- Assurer la programmation et le suivi des actions du document d'objectifs ainsi que le suivi scientifique et écologique du site ;
- Faciliter les engagements, via les outils réglementaires prévus (Contrats Natura 2000, Chartes, Conventions) entre le préfet et les bénéficiaires ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication, de sensibilisation et d'information relatif à la démarche Natura 2000, à destination du grand public ;
- Favoriser la prise en compte des habitats et des espèces du site lors de travaux ou de projet d'aménagement, et informer à ce titre les aménageurs potentiels du caractère exceptionnel des habitats et espèces présents sur le site ;
- Piloter le dossier administratif (convention, ...) et gérer le budget prévisionnel, en recherchant notamment des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions ;
- Dresser chaque année le bilan annuel de réalisation des actions et le programme d'activité de l'année à venir au Comité de pilotage du site.

2.2.1.2 Les suivis scientifiques et études complémentaires

Pour être finançables au titre de Natura 2000, il faut que les études complémentaires ciblées aient fait l'objet d'un état 0 lors de l'état de lieu de l'élaboration du DOCOB.

Elles peuvent concerner :

- des études complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du Docob (inventaires complémentaires, études comportementales d'espèces, fonctionnement des milieux naturels...);
- des suivis scientifiques sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site, s'ils s'intègrent dans le programme de suivi global défini au niveau national et régional;
- le suivi de certains indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs ;
- l'expérimentation de mesures de gestion innovantes.

2.2.1.3 Les mesures règlementaires

Elles concernent le respect des législations nationales et communautaires en vigueur. Elles peuvent également servir à créer ou renforcer des dispositifs de gestion.

Ces mesures peuvent prendre la forme d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, de création de réserve, d'interdiction de mouillage des navires, de limitation de vitesse de navigation, la modification du plan de balisage des côtes, le classement d'espèces indésirables ...



PARTIE II Objectifs et stratégie de gestion

2.1 RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS A LONG TERME

2.1.1 Les enjeux des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial

Le site Natura 2000 « Baie de La Ciotat » a été désigné au titre de quatre habitats génériques, décomposés en 11 habitats élémentaires. Ces derniers ont été classés selon quatre niveaux d'enjeu de conservation : très fort, fort, moyen et faible. Un seul de ces habitats est considéré comme prioritaire par la directive Habitats : c'est l'herbier de Posidonie. C'est d'ailleurs le seul à avoir un niveau d'enjeu très fort.

Tableau 1 : Niveau d'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire (* : Habitat prioritaire)

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
Habitat générique	Habitat élémentaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu de conservation
1120-Herbiers de Posidonie*	Herbiers à Posidonie*	1120-1	Très fort
1170 - Récifs	Roche infralittorale à algues photophiles	1170-13	Fort
1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente	Sables fins bien calibrés	1110-6	Moyen
1170 - Récifs	Coralligène	1170-14	Moyen
1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente	Sables fins de haut niveau	1110-5	Faible
	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	1110-7	Faible
	Galets infralittoraux	1110-9	Faible
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Sables médiolittoraux	1140-9	Faible
	Sédiments détritiques médiolittoraux	1140-10	Faible

1170 - Récifs	Roches médiolittorales supérieure et inférieure	1170-11 et 1170-12	Faible
---------------	---	--------------------	--------

Tableau 2 : Niveau d'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire (*Espèce prioritaire)

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
Espèce	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu de conservation
Tursiops truncatus, Grand Dauphin	1349	Moyen
<i>Caretta caretta</i> , Tortue Caouanne*	1124	Moyen

2.1.2 Les objectifs à long terme hiérarchisés

L'identification et l'analyse des enjeux relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et patrimonial du site ont permis de définir 13 objectifs à long terme, rappelés dans le Tableau 3

Tableau 3 : Objectifs à long terme par habitat et espèce d'intérêt communautaire

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Etat de conservation	Objectif à long terme
TRES FORT	*Herbiers à Posidonies	Secteur ouest (du port de Capucins au Cap Liouquet) : moyen à médiocre (C)	Secteur Ouest : Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies (OLT 1)
		Secteur Est (du Cap Liouquet au port de la Madrague) : bon (B)	Secteur Est : Maintien de l'herbier de posidonies en bon état de conservation (OLT 2)
FORT	Roche infralittorale à algues photophiles	Moyen à médiocre (C)	Amélioration de l'état de conservation de l'habitat sur le site (OLT 3)
MOYEN	Grand Dauphin	Défavorable inadéquat (échelle biogéographique)	Maintien des conditions d'accueil favorables de l'espèce sur le site (OLT 4)
	*Tortue Caouanne	Défavorable mauvais (échelle biogéographique)	Maintien des conditions d'accueil favorables de l'espèce sur le site (OLT 5)
	Sables fins bien calibrés	Moyen à médiocre (C)	Non dégradation de l'habitat SFBC sur le site (OLT 6)
FAIBLE	Coralligène	Bon (B)	Maintien de l'habitat coralligène dans un bon état de conservation (OLT 7)
	Sables fins de haut niveau	Moyen à médiocre (C)	Non dégradation de l'habitat SFHN (OLT 8)
	Sables grossiers et fins graviers sous influence des	Bon (B)	Maintien de l'habitat SGCF en bon état de

	courants de fond		conservation (OLT 9)
	Galets infralittoraux	Excellent (A)	Maintien de l'habitat GI en excellent état de conservation (OLT 10)
	Sables médiolittoraux	Moyen à médiocre (C)	Non dégradation de l'habitat SM (OLT 11)
	Sédiments détritiques médiolittoraux	Bon (B)	Maintien de l'habitat SDM en bon état de conservation (OLT 12)
	Roches médiolittorales supérieure et inférieure	Moyen à médiocre (C)	Non dégradation de l'habitat RMS/RMI (OLT 13)

2.2 OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION

2.2.1 Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels ont pour finalité de maintenir ou d'améliorer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en tenant compte du contexte socio-économique local. Ils explicitent les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs à long terme.

Les objectifs opérationnels définis dans le tome 1 sont regroupés en 11 objectifs opérationnels dans le tome 2 :

Tableau 4 : Objectifs opérationnels pour le site de la Baie de La Ciotat

OO1	Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces
OO2	Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort
OO3	Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux
OO4	Assurer une veille sur la qualité de l'eau
OO5	Assurer une veille sur les impacts du changement climatique
OO6	Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation
OO7	Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces
OO8	Améliorer la connaissance des activités
OO9	Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site
OO10	Veiller à un trafic maritime maîtrisé
OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages

Tableau 5 : Objectifs opérationnels déclinés par habitats pour le site de la Baie de La Ciotat

Enjeux	Objectifs opérationnels	Objectifs opérationnels précisé
Tous habitats et espèces (sauf quand spécifiés)	OO1 : Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	OO1 : Veiller à l'absence d'incidence sur les habitats et espèces du site de tout nouvel aménagement
	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets liés aux usages professionnels et de loisirs
	OO4 : Assurer une veille sur la qualité de l'eau	OO4 : Assurer une veille sur la qualité de l'eau et accompagner les projets visant à une meilleure qualité
	OO5 : Assurer une veille sur les impacts du changement climatique	OO5 : Assurer une veille sur le changement climatique et ses effets sur le site
	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	OO6 : Surveiller l'évolution des espèces invasives sur les habitats touchés (HP, CO) et surveiller leur éventuelle apparition sur les habitats non touchés (RIAP, SFBC, SGCF)
	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	OO7 : Participer aux actions concourant à la sensibilisation des pratiquants
	OO8 : Améliorer la connaissance des activités	OO8 : Réaliser les acquisitions de connaissance et suivis nécessaires au rapportage et à la bonne gestion du site
	OO9 : Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site	OO9 : Assurer une bonne implication des acteurs locaux dans l'animation du site
1120-1 *Herbiers à Posidonie	OO1 : Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement
		OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de dragage et rejet
	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage

	sur corps-mort	OO2 : Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts dans les secteurs d'herbier
	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	OO6 : Limiter la propagation d'espèces envahissantes sur l'herbier
	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	OO7 : Sensibiliser les plaisanciers aux impacts de leur activité sur l'HP
	OO8 : Améliorer la connaissance des activités	OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat herbier OO8 : Assurer un suivi de la fréquentation de cet habitat
1170-13 Roche infralittorale à algues photophiles	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort	OO2 : Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts dans les secteurs de RIAP OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage dans les secteurs de RIAP
	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	OO6 : Surveiller l'apparition d'espèces invasives sur cet habitat
	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	OO7 : Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur la RIAP OO7 : Sensibiliser les plaisanciers aux impacts de leur activité sur la RIAP
	OO8 : Améliorer la connaissance des activités	OO8 : Assurer un suivi de la fréquentation de cet habitat OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat RIAP
1349 Grand dauphin Et 1124* Tortue Caouanne	OO1 : Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des travaux sur le site sur le Grand dauphin
	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux	OO3 : Maîtriser les flux de macro déchets sur le site
	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	OO7 : Sensibiliser les acteurs du trafic maritime aux enjeux présents
	OO8 : Améliorer la connaissance des activités	OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle en interaction avec les espèces Grand dauphin et Tortue caouanne sur le site afin d'en minimiser les impacts
	OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé	OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé sur le site en saison
1110-6 Sables fins bien calibrés	OO1 : Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SFBC
	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort	OO2 : Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts
	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives

1170-14 Coralligène	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort	OO2 : Eviter l'impact de l'ancrage
	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	OO6 : Avoir une veille sur les espèces invasives sur l'habitat coralligène
	OO8 : Améliorer la connaissance des activités	OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat coralligène
1110-5 Sables fins de haut niveau	OO1 : Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SFHN
	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
1110-7 Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	OO6 : Surveiller l'apparition d'espèces invasives sur cet habitat
1110-9 Galets infralittoraux	Pas d'objectifs opérationnels définis car cet habitat est déjà dans un excellent état de conservation. Il appartient toutefois aux missions de l'animateur de veiller à l'absence d'impact de tout nouvel aménagement sur cet habitat	
1140-9 Sables médiolittoraux	OO1 : Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SM
	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
1170-11 et 12 Roches médiolittorales supérieure et inférieure	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	OO7 : Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur cet habitat

Ces objectifs sont déclinés par habitat en fonction des facteurs d'influence dans le Tableau 6 issu du tome1.

Tableau 6 : Objectifs à long terme, facteurs d'influence et objectifs opérationnels

Enjeux	Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels
Tous habitats et espèces (sauf quand spécifiés)	Pour chaque habitat/espèce, voir les OLT ci-dessous	Artificialisation du littoral (historique)	OO1 : Veiller à l'absence d'incidence sur les habitats et espèces du site de tout nouvel aménagement
		Rejets de macro-déchets par les usagers du site (activités professionnelles et de loisir)	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets liés aux usages professionnels et de loisirs
		Rejets du bassin versant, rejets du trafic maritime	OO4 : Assurer une veille sur la qualité de l'eau et accompagner les projets visant à une meilleure qualité
		Changement climatique	OO5 : Assurer une veille sur le changement climatique et ses effets sur le site
		Espèces envahissantes	OO6 : Surveiller l'évolution des espèces invasives sur les habitats touchés (HP, CO) et surveiller leur éventuelle apparition sur les habitats non touchés (RIAP, SFBC, SGCF)
		Sensibilisation des usagers (via des pratiques de loisirs, les sciences participatives, des actions bénévoles, ...)	OO7 : Participer aux actions concourant à la sensibilisation des pratiquants
		Bonne connaissance du site (état écologique, activités) et de ses évolutions	OO8 : Réaliser les acquisitions de connaissance et suivis nécessaires au rapportage et à la bonne gestion du site
		Implication des acteurs locaux dans la gestion du site	OO9 : Assurer une bonne implication des acteurs locaux dans l'animation du site

• Espèce habitat	ou	Objectif à long terme	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels
------------------	----	-----------------------	----------------------	-------------------------

prioritaire			
1120-1 *Herbiers de Posidonie	Secteur ouest (du port des Capucins au Cap Liouquet) : Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies	Fréquentation au mouillage (ancrage liés à la plaisance, à la pêche de loisir, principalement herbier de la baie des Lecques, secteur entre la Falaise et la limite Ouest du site, secteur de la Madrague)	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage OO6 : Limiter la propagation d'espèces envahissantes sur l'herbier OO8 : Assurer un suivi de la fréquentation de cet habitat OO7 : Sensibiliser les plaisanciers aux impacts de leur activité sur l'HP
	Secteur Est (du Cap Liouquet au port de la Madrage) : Maintien de l'herbier de posidonie en bon état de conservation	Pratique de la pêche professionnelle sur herbier de posidonies (gangui, filets, perte d'engins)	OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat herbier
	Mise en place annuelle du balisage de plages	OO2 : Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts dans les secteurs d'herbier	
	Rechargement de plage, ponctuel	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement	
	Dragage et rejets de dragage, ponctuel	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de dragage et rejet	
	1170-13 Roche infralittorale à algues photophiles	Amélioration de l'état de conservation de l'habitat sur le site	Mise en place annuelle du balisage de plages
Pratique de la pêche professionnelle (filets, perte d'engins)			OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat RIAP
Fréquentation des navires au mouillage (ancrage) (plaisance et pêche de loisir)			OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage dans les secteurs de RIAP OO7 : Sensibiliser les plaisanciers aux impacts de leur activité sur la RIAP OO6 : Surveiller l'apparition d'espèces invasives sur cet habitat
Fréquentation (piétinement, débarquement, plongeurs)			OO8 : Assurer un suivi de la fréquentation de cet habitat OO7 : Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur la RIAP
1349 Grand dauphin Et 1124* Tortue Caouanne	Maintien des conditions d'accueil favorables des espèces sur le site	Nuisances générées par le trafic maritime	OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé sur le site en saison OO7 : Sensibiliser les acteurs du trafic maritime aux enjeux présents
		Pratique de la pêche professionnelle (pose des filets, perte d'engins)	OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle en interactions avec les espèces Grand dauphin et Tortue caouanne sur le site afin d'en minimiser les impacts
		Rejets de macro-déchets par les usagers du site (activités professionnelles et de loisir)	OO3 : Maîtriser les flux de macro déchets sur le site

		Pollution sonore liée aux travaux portuaires	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des travaux sur le site sur le Grand dauphin
1110-6 Sables fins bien calibrés	Non dégradation de l'habitat sur le site	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)	OO6 : Assurer une veille sur les espèces invasives
		Mise en place annuelle du balisage de plages	OO2 : Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts
		Rechargement de plage	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SFBC
1170-14 Coralligène	Maintien de l'habitat coralligène dans un bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage, plaisance et pêche de loisir)	OO2 : Eviter l'impact de l'ancrage OO6 : Avoir une veille sur les espèces invasives sur l'habitat coralligène
		Pratique de la pêche professionnelle (filets, palangres, pertes d'engins)	OO8 : Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat coralligène
1110-5 Sables fins de haut niveau	Non dégradation de l'habitat SFHN	Fréquentation (piétinement, pollution organique)	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
		Nettoyage mécanique des plages	
		Rechargement de plage	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SFHN
1110-7 Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	Maintien de l'habitat SGCF en bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage, plaisance et pêche de loisir)	OO6 : Surveiller l'apparition d'espèces invasives sur cet habitat
1110-9 Galets infralittoraux	Maintien de l'habitat en excellent état de conservation	Pas d'objectifs opérationnels définis car cet habitat est déjà dans un excellent état de conservation. Il appartient toutefois aux missions de l'animateur de veiller à l'absence d'impact de tout nouvel aménagement sur cet habitat	
1140-9 Sables médiolittoraux	Non dégradation de l'habitat SM	Rechargement de plage	OO1 : Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SM
		Nettoyage mécanique des plages	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
		Fréquentation (piétinement)	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux	Maintien de l'habitat en bon état de conservation	Fréquentation (piétinement)	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages

1170-11 et 12 Roches médiolittorales supérieure et inférieure	Non dégradation de l'habitat RMS/RMI	Fréquentation (piétinement, débarquement)	OO7 : Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur cet habitat
		Pratique de la pêche de loisir	OO7 : Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur cet habitat

2.2.2 Tableau de croisement entre objectifs à long terme et objectifs opérationnels

Le Tableau 6 établit comment les objectifs à long terme peuvent être atteints via plusieurs objectifs opérationnels. Le Tableau 7 fait le croisement dans l'autre sens et montre quels objectifs à long terme sont concernés par chaque objectif opérationnel.

Tableau 7 : Croisement entre objectifs opérationnels et objectifs à long terme ;

Code	Objectif opérationnel	Objectif à long terme (Les • correspondent aux objectifs communs pour toutes les espèces et tous les habitats ; Les ✓ correspondent à des mesures spécifiques par habitats)												
		OLT 1	OLT 2	OLT 3	OLT 4	OLT 5	OLT 6	OLT 7	OLT 8	OLT 9	OLT 10	OLT 11	OLT 12	OLT 13
OO1	Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	✓	✓	•	✓	•	✓	•	✓	•	•	•	•	•
OO2	Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort	✓	✓	✓					✓	✓				
OO3	Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux	•	•	•	✓	•	•	•	•	•	•	•	•	•
OO4	Assurer une veille sur la qualité de l'eau	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
OO5	Assurer une veille sur les impacts du changement climatique	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
OO6	Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	✓	✓	✓	•	•	✓	✓	✓	✓	•	•	•	•
OO7	Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	✓	✓	✓	•	•	•	•	•	•	•	✓	•	✓

OO8	Améliorer la connaissance des activités	✓	✓	✓	✓	•	•	✓	•	•	•	•	•	•
OO9	Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
OO10	Veiller à un trafic maritime maîtrisé				✓									
OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages	✓	✓						✓			✓	✓	

OLT1	Secteur Ouest : Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies
OLT2	Secteur Est : Maintien de l'herbier de posidonies en bon état de conservation
OLT3	Amélioration de l'état de conservation de l'habitat RIAP sur le site
OLT4	Maintien des conditions d'accueil favorables de l'espèce grand dauphin sur le site
OLT5	Maintien des conditions d'accueil favorables de l'espèce tortue caouanne sur le site
OLT6	Non dégradation de l'habitat SFBC sur le site
OLT7	Maintien de l'habitat coralligène dans un bon état de conservation
OLT8	Non dégradation de l'habitat SFHN
OLT9	Maintien de l'habitat SGCF en bon état de conservation
OLT10	Maintien de l'habitat GI en excellent état de conservation
OLT11	Non dégradation de l'habitat SM
OLT12	Maintien de l'habitat SDM en bon état de conservation
OLT13	Non dégradation de l'habitat RMS/RMI

2.2.3 La stratégie de gestion

La stratégie de gestion du site Natura 2000 Baie de La Ciotat s'articule autour de certaines thématiques prioritaires. Celles-ci concernent :

L'herbier de Posidonie et la matte morte, qui couvrent en tout 32,6% du site. C'est le plus gros enjeu du site et de nombreux usages peuvent impacter cet habitat protégé en droit français et européen mais aussi international (Convention de Barcelone) : la petite et la grande plaisance, le balisage des différentes zones réglementées : la zone des 300m, les chenaux, les ZMEL, ZMO,.... La mise en place d'ancrages écologiques est au cœur du DOCOB de la Ciotat.

La sensibilisation des usagers et l'incitation à leur participation à l'animation du site est un autre enjeu important. En effet, les usagers peuvent à la fois avoir un rôle de veille et peuvent informer sur le repérage de filets perdus, de corps morts abandonnés, d'apparition d'espèces exotiques envahissantes. Les plongeurs et pêcheurs professionnels (ou les usagers en général) en particulier peuvent être des sentinelles précieuses à l'animation du site.

La mise en cohérence des différentes politiques de gestion est également un élément essentiel. Il est nécessaire de faire converger l'animation de la baie de La Ciotat avec les objectifs du Parc National des Calanques et s'assurer que les mesures de gestion sont cohérentes avec celles du document stratégique de façade.

Les macro-déchets marins ne semblent pas être un grand enjeu dans la zone, en revanche il faut veiller à minimiser l'apport de macro-déchets terrestres. Une vigilance accrue sera placée au niveau des ports, des chantiers navals, et des commerçants à proximité immédiate de la mer sachant que les structures portuaires sont de plus en plus engagées dans les démarches environnementales.

2.2.4 Cohérence avec les autres politiques

4.2.2.1 Parc national des Calanques

Le Parc National des Calanques, créé en 2012, est régi par un décret et une charte, déclinés en un plan d'actions. Le site Natura 2000 « Baie de La Ciotat » est inclus dans l'aire maritime adjacente (AMA) du Parc. Les objectifs de gestion du site Natura 2000 de la Baie de La Ciotat se doivent donc d'être en cohérence avec la Charte du Parc national des Calanques.

Deux orientations dans la charte concernent l'AMA et sont déclinées en quatre et trois mesures respectivement :

Tableau 8 : Mesures de la charte du Parc national des Calanques concernant l'AMA

Orientation I : contribuer à protéger les patrimoines maritimes du cœur	
Mesure 1	Protéger et restaurer les patrimoines naturels, paysagers et culturels des fonds côtiers par une meilleure maîtrise des usages
Mesure 2	Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux côtières
Mesure 3	Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les patrimoines naturels, paysagers et les usages des milieux littoraux et marins
Mesure 4	Préserver les cétacés

Orientation II : Soutenir le développement durable des activités maritimes	
Mesure 5	Favoriser la pérennisation de la pêche artisanale aux petits métiers dans ses spécificités méditerranéennes
Mesure 6	Améliorer la qualité environnementale des ports
Mesure 7	Favoriser le développement des démarches de bonnes pratiques environnementales

Le Tableau 9 montre la cohérence entre les OO du site Natura 2000 et la charte du Parc national des Calanques.

Tableau 9 : Correspondance entre les objectifs opérationnels du site Natura 2000 Baie de La Ciotat et les mesures préconisées dans la Charte du Parc national des Calanques concernant l'AMA

Code	Objectif opérationnel	Mesure de la charte du Parc national des Calanques concernant l'AMA						
		1	2	3	4	5	6	7
OO1	Veiller à l'absence d'impact de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	✓	✓		✓		✓	✓
OO2	Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort	✓						
OO3	Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux	✓	✓		✓		✓	✓
OO4	Assurer une veille sur la qualité de l'eau	✓	✓		✓			
OO5	Assurer une veille sur les impacts du changement climatique	✓			✓			
OO6	Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation	✓						
OO7	Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces	✓			✓			✓
OO8	Améliorer la connaissance des activités			✓				
OO9	Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site	✓				✓	✓	✓
OO10	Veiller à un trafic maritime maîtrisé	✓	✓		✓		✓	✓
OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages	✓						✓

4.2.2.2 Document stratégique de façade

La stratégie de façade maritime a été adoptée en 2019 (état des lieux, objectifs et bon état écologique), il s'agit du premier volet du Document stratégique de façade (DSF).

Le volet opérationnel est en cours de construction, à savoir le plan d'action, qui succédera au programme de mesures du PAMM.

L'animateur devra s'assurer que chacun des objectifs opérationnels du DOCOB du site Natura 2000 Baie de La Ciotat correspondent aux objectifs environnementaux (OE) du DSF.

Le tableau suivant (Tableau 10) présente la correspondance entre les Objectifs opérationnels du site Natura 2000 de la baie de La Ciotat et les objectifs environnementaux du DSF tels que définis fin mars 2020, pouvant être appliqués au site.

Tableau 10 : Correspondance entre objectifs opérationnels et objectifs environnementaux (OE) du DSF

Code OE	synthèse pression/enjeu	001	002	003	004	005	006	007	008	009	0010	0011
D01-HB-OE06	Habitat sédimentaires infra et cirralittoraux	X				X	X		X			
D01-HB-OE09	Herbiers de phanérogames méditerranéens et coralligène	X	X				X	X	X			
D01-HB-OE10	Abrasion / habitats profonds	X		X				X				
D01-HB-OE12	Prolifération algues filamenteuses sur substrats rocheux et coralligène				X	X	X			X		
D01-MT-OE02	Captures accidentelles tortues marines et mammifères marins							X	X			
D01-MT-OE03	Collisions tortues marines et mammifères marins							X	X		X	
D01-PC-OE04	Captures espèces vulnérables							X				
D02-OE01	Introduction d'ENI liée à l'importation de faune et de flore	X					X			X		
D02-OE02	Transfert des ENI à partir de zones fortement impactées	X			X		X					
D02-OE03	Introduction et de dissémination d'ENI liés aux eaux et sédiments de ballast des navires						X		X		X	
D03-OE01	Mortalité par pêche / stocks PCP							X	X			
D03-OE02	Mortalité par pêche / stocks gérés localement							X	X			
D03-OE03	Prélèvements pêche loisir							X	X			

Code OE	synthèse pression/enjeu	001	002	003	004	005	006	007	008	009	0010	0011
D04-OE02	Mortalité par pêche des espèces fourrages							X	X			
D06-OE01	Artificialisation de l'espace littoral	X										X
D06-OE02	Ouvrage activité et usages maritimes	X										X
D05-OE01	Apports de nutriments / zones marines eutrophisées				X	X						
D05-OE02	Apports de nutriments provenant des petits fleuves côtiers / zones sensibles				X	X						
D05-OE03	Apports de nutriments / zones peu impactées par l'eutrophisation				X	X						
D07-OE01	Impacts résiduels notables de la turbidité	X			X			X				
D07-OE02	Modification anthropique des conditions hydrographiques	X			X							X
D08-OE01	Contaminants / apports pluviaux				X							
D08-OE02	Apports directs en mer de contaminants, liés au transport maritime et à la navigation				X			X		X	X	
D08-OE03	Rejets d'effluents liquides, de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires				X			X		X	X	
D08-OE04	Rejet de contaminants et dissémination d'ENI lors du carénage des navires				X			X		X		
D08-OE05	Apports directs, transferts et remobilisation de contaminants en mer et rejets, émissions, relargage des substances dangereuses	X			X			X		X		
D08-OE06	Apports en mer de contaminants des sédiments	X		X	X			X		X		
D08-OE07	Rejets à la mer de contaminants terrestres			X	X			X		X		

Code OE	synthèse pression/enjeu	001	002	003	004	005	006	007	008	009	0010	0011
D09-OE01	Transferts directs de polluants microbiologiques	X			X			X				
D10-OE01	Déchets en mer d'origine terrestre			X				X				
D10-OE02	Déchets en mer issus des activités usages et aménagements maritimes.	X		X				X		X		
D11-OE01	Bruit impulsif	X						X	X		X	
D11-OE02	Bruit continu d'origine anthropique	X						X	X		X	

4.2.2.3 Site Natura 2000 Pointe Fauconnière

Le site Natura 2000 Pointe Fauconnière animé par la Ville de Saint-Cyr-Sur-Mer depuis 2011 est à proximité directe du site Baie de la Ciotat, les mesures du site Baie de la Ciotat doivent être en cohérence avec ceux du site Natura 2000 Pointe Fauconnière (Tableau 11).

Tableau 11 : Correspondance entre objectifs opérationnels et objectifs de gestion du DOCOB Pointe Fauconnière

		OFA-01	OFA-02	OFA-03	OFA-04	OFA-05	OFA-06	OFA-07	CEE-01	ARV-01	ITM-01	ACG-02	ACG-03	ACG-05	ACG-07	SIC-01	SIC-02	SIC-03	SIC-04	SIC-06	SIC-07	SIC-08	SIC-09	SIC-10	DCN-01	DCN-02	DCN-03	DCN-04
OO1	Veiller à l'absence d'impacts de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces	X	X		X																				X		X	
OO2	Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort	X	X	X	X	X	X																					
OO3	Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux							X			X																	
OO4	Assurer une veille sur la qualité de l'eau										X																	X
OO5	Assurer une veille sur les impacts du changement climatique											X	X	X	X													X
OO6	Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation								X																			
OO7	Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces															X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
OO8	Améliorer la connaissance des activités																			X						X		
OO9	Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site						X	X	X			X	X	X	X		X		X	X	X				X		X	X
OO10	Veiller à un trafic maritime maîtrisé									X										X								
OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages										X														X			



PARTIE III Mesures de gestion préconisées



Les actions préconisées dans ce DOCOB sont issues de la concertation avec les différents acteurs du site Natura 2000. La finalité des mesures de gestion est de répondre aux objectifs opérationnels définis précédemment. Elles sont le fruit d'une réflexion commune entre les rédactrices du DOCOB et les usagers du site, chaque fiche ayant été discutée en bilatéral avec les acteurs concernés.

Les mesures de gestion sont d'abord présentées par thématique, quel que soit le dispositif administratif qui y est lié. Les fiches sont ensuite décrites par dispositif administratif : les contrats Natura 2000, les missions d'animation ensuite, la mesure règlementaire et enfin, les mesures de suivis.

3.1 SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION PAR OBJECTIFS

Sensibilisation, information, communication				
Code de la mesure	Intitulé de la mesure	type de mesure	Priorité	N° de page
C01	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	Mission d'animation	1	62
C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	Mission d'animation	1	65
C03	Animer le site Natura 2000	Mission d'animation	1	68
C04	Elaborer et mettre en place un plan de communication	Mission d'animation	2	76
C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	Mission d'animation	1	102
Accompagnement des politiques de gestion				
Code de la mesure	Intitulé de la mesure		Priorité	N° de page
G01	Nettoyer les zones de corps morts abandonnés	Contrat Natura 2000 marin	1	39
G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	Contrat Natura 2000 marin	3	50
G03	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site	Mission d'animation	1	73
G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	Contrat Natura 2000 marin	2	58
G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	Mission d'animation	2	82
G06	Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	Mission d'animation	3	86
G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	Mission d'animation	3	90

Organisation des usages et des activités				
Code de la mesure	Intitulé de la mesure		Priorité	N° de page
U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologique	Contrat Natura 2000 marin	1	42
U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	Mission d'Animation	1	98
U03	Organiser les mouillages pour la plongée	Contrat Natura 2000 marin	2	46
U04	Mettre en place de Zones de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL) écologiques	Contrat Natura 2000 marin	1	54
Suivis, études et caractérisation des impacts et activités				
Code de la mesure	Intitulé de la mesure		Priorité	N° de page
E01	Réaliser l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche conformément à la réglementation	Mission d'animation	1	71
E02	Effectuer une veille sur la qualité de l'eau	Mission d'animation	2	80
E03	Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » a « très fort »	Etudes et suivi	1	107
E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	Etudes et suivi	2	110
E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	Etudes et suivi	2	112

3.2 SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION PAR TYPE DE MESURES

3.2.1 Les contrats Natura 2000

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	N° de page
G01	Nettoyer les zones de corps morts abandonnés	1	39
U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1	42
U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2	46
G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	3	50
U04	Mettre en place de Zones de Mouillage et d'Équipement Léger (ZMEL) écologiques	1	54
G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2	58

3.2.2 Les missions d'animation

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	N° de page
C01	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1	62
C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1	65
C03	Animer le site Natura 2000	1	68
E01	Réaliser l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche conformément à la réglementation	1	71
G03	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site	1	73
C04	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2	76
E02	Effectuer une veille sur la qualité de l'eau	2	80
G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	2	82
G06	Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	3	86
G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3	90
G08	Atteindre une excellence environnementale au sein des ports de plaisance	3	93
U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	<u>1</u>	98
C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	<u>1</u>	102

3.2.3 Les études et suivis scientifiques

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	N° de page
E03	Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » à « très fort »	1	107
E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2	110
E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2	112

3.3 FICHES ACTIONS

3.3.1 Description et contenu d'une fiche action

Au sein de chaque fiche action sont détaillés :

1. L'intitulé et le code de l'action, accompagnés par sa priorité de réalisation : les mesures sont hiérarchisées de la manière suivante : Priorité Forte, Priorité Moyenne, Priorité Faible ;
2. Le type de mesure (mesures d'animation, études et suivis, contrats Natura 2000, mesures réglementaires);
3. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par chaque mesure ;
4. Les objectifs opérationnels concernés ;
5. Le périmètre et la période d'application de la mesure ;
6. La description de l'action, rappelant le contexte propre à la Baie de La Ciotat, les objectifs de l'action, et proposant un déroulé de l'action ;
7. Les dispositifs administratifs et financiers : Portage et réalisation, partenaires potentiels, financements possibles ;
8. Les points de contrôle ainsi que les indicateurs de suivis et d'évaluation qui pourront être repris par l'animateur dans le tableau de bord ;
9. Une estimation du coût de la mesure et le phasage prévisionnel de réalisation pour une période de cinq ans d'animation du DOCOB (années N à N+4)
10. Un tableau récapitulatif budgétaire synthétise le coût et le financement de l'ensemble des actions, et la feuille de route de l'animateur décrit le temps passé pour la réalisation de chaque action.

3.3.2 Les contrats Natura 2000 marins

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	N° de page
G01	Nettoyer les zones de corps morts abandonnés	1	39
U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1	42
U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2	46
G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	3	50
U04	Mettre en place de Zones de Mouillage et d'Equipement Léger (ZMEL) écologiques	1	54
G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2	58

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	NETTOYER LES ZONES DE CORPS-MORTS ABANDONNES
Action n°G01	
Priorité 1	CONTRAT NATURA 2000

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces concernées - Réduire l'impact des corps morts abandonnés sur les habitats
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site plus spécifiquement : - 1120-1* : Herbière de posidonie - 1170-13 : Roche infralittoral à algues photophiles - 1170-11 et 1170-12 : roche médiolittorale supérieure et inférieure

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT	
Contexte de la baie de la Ciotat	
<p>La concertation effectuée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB a souligné la nécessité d'enlever des corps morts abandonnés du mouillage forain. Lors des coups de mer les corps morts risquent de glisser avec leur chaîne sur le fond et d'endommager les habitats sur lesquels ils sont posés, notamment les herbiers de posidonie.</p>	
Objectifs de l'action	
<p>Cette action vise à repérer les corps morts abandonnés, juger de la pertinence de les enlever et mettre en place si nécessaire une procédure d'enlèvement. L'action se fera en plusieurs étapes et par zone, en effet à ce stade les secteurs de corps morts n'ont pas été prospectés. Le préalable sera de prospecter quelques zones pressenties (zones sensibles et zones potentielles de présence de corps morts) pour identifier le nombre de corps morts à</p>	

retirer.

Cette fiche s'appuie sur la fiche « enlèvement des corps-morts abandonnés » de la capitalisation sur les mesures de gestion et de suivi au sein des aires marines protégées de Méditerranée basée sur les retours d'expérience des gestionnaires Méditerranéens¹

Déroulé de l'action

Etape 1 : Recenser en plongée sous-marine les zones où se situent les corps-morts abandonnés avec les partenaires techniques et scientifiques de la structure animatrice. Les coordonnées GPS, ainsi que la taille, le poids, la présence d'espèces patrimoniales devra être indiquée pour chacun des corps-morts repérés.

Etape 2 : A partir des éléments fournis par le recensement, s'interroger sur la pertinence du retrait avec l'appui d'expert scientifique pour décider de l'enlèvement du corps-mort.

Etape 3 : En cas d'intervention, définir les modalités d'enlèvement et rédiger un cahier des charges. Il est nécessaire de faire appel à des professionnels habilités à effectuer des travaux sous-marins.

Etape 4 : Procéder à la mise en œuvre des campagnes de récupération, et assurer l'évacuation en déchetterie ou vers une filière de recyclage si possible. Communiquer sur la mesure et sensibiliser à la fragilité des habitats, notamment des herbiers de posidonie (Fiches C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public » et C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels »)

Etape 5 : Effectuer un suivi de l'état de conservation des habitats, pour tester l'efficacité de la mesure (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » a « très fort »)

Engagement rémunérés

- Campagne de reconnaissance préalable
- Campagnes de récupération des corps-morts abandonnés et mise en déchetterie ou filière de recyclage

Engagement non rémunérés

- Coordination de la mesure et animation du réseau
- Rédaction du cahier des charges des campagnes de reconnaissance et de récupération

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Contrat Natura 2000
Maître d'ouvrage	Structure animatrice, collectivités territoriales, associations...
Maître d'œuvre	Entreprise de travaux sous-marins
Partenaires identifiés	Communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer, pêcheurs professionnels, clubs de plongée, associations de plaisance et de pêche de loisir
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics (OFB, AERMC), communauté européenne

CONTROLES

¹ Capitalisation sur les mesures de gestion au sein des aires marines protégées de Méditerranée, Agence Française pour la biodiversité, avril 2018

Points de contrôle	Etape 1	Recensement des corps morts et leurs caractéristiques sur 4 zones (étalées dans le temps)
	Etape 2	Liste des corps morts pouvant être enlevés (étalé dans le temps pour les 4 zones)
	Etape 3	Cahier des charges des modalités d'enlèvement, CCTP
	Etape 4	Bilan des campagnes d'enlèvement
	Etape 5	Etat de conservation des habitats

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Nombre de corps-morts abandonnés repérés - Nombre de corps morts retirés
Indicateurs d'évaluation	- Pourcentage de corps-morts effectivement enlevés - Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION					
Budget prévisionnel	<p>- Coordination de l'ensemble de la mesure, organisation des réunions : temps animateur (cf. tableau de bord de l'animateur)</p> <p>- Recensement des corps morts : prestation à préciser (<i>Docob Ajaccio 30 000€</i>)</p> <p>- Ramassage et évacuation des corps morts abandonnés : à déterminer selon les conclusions du recensement, entre 500€ et 1500€ (coût unitaire par intervention) (<i>source : DOCOB Côte Bleue marine, DOCOB Pointe Fauconnière</i>). On prévoit dans le phasage d'en enlever une dizaine par an.</p>				
Phasage	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
		Recensement zone 1 et 2	Ramassage et évacuation zone 1 et 2	Recensement zone 3 et 4	Ramassage et évacuation zone 3 et 4
		15000€	Entre 5000€ et 15 000€	15000€	Entre 5000€ et 15 000€
	Total : entre 40 000 et 60 000€ T.T.C				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	REEMPLACER LE BALISAGE REGLEMENTAIRE CLASSIQUE PAR DES SYSTEMES D'ANCRAGES ECOLOGIQUES
Action n°U01	
Priorité 1	CONTRAT NATURA 2000

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-morts
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies - Maintien du bon état de conservation de l'herbier de posidonies du secteur Est - Amélioration de l'état de conservation des RIAP sur le site
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> - 1120-1* : Herbier de posidonie - 1170-13 : Roche infralittorale à algues photophiles - 1110-6 : Sables fins bien calibrés

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'ensemble du site Natura 2000 dans la bande des 300m
Période d'application	Système d'ancrage écologique à l'année. Bouées de surface durant les périodes estivales. <i>Période estivale juin à octobre – Action à anticiper durant l'hiver précédent la mise en place du balisage</i>
Atlas cartographie	Atlas tome 1 p 15

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>Le balisage des plages et des chenaux est mis en place sur les communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer. Ces plans de balisage sont approuvés chaque année par arrêté conjoint du maire et du Préfet Maritime. Le balisage à remplacer concerne pour les 2 communes les secteurs ci-dessous.</p> <p>Un relevé GPS/Tablette a été effectué durant l'été 2018, il a permis de recenser l'ensemble des bouées soit 213 bouées concernées par les plans de balisage mis en place par les communes de La Ciotat (120 bouées) et de Saint-Cyr-sur-Mer (93 bouées). 150 de ces 213 bouées sont incluses dans le site Natura 2000.</p> <p>A noter que pour le secteur de la Ciotat nous dénombrons 57 bouées dans les habitats d'intérêt communautaire et 93 pour le secteur de Saint -Cyr -Sur- Mer.</p> <p>Ces chiffres sont à ajuster en fonction de la révision annuelle du plan de balisage et peuvent également concerner les ZIEM, ZRUB, ZMO, ZMP et autres zones règlementées</p>

Le balisage est installé de fin mai jusqu'à fin septembre et est ancré sur corps-morts à Saint-Cyr-Sur-Mer. La Ciotat a engagé des travaux de remplacement des corps morts par des balisages écologiques sur le périmètre de sa commune.

La ville de La Ciotat a bénéficié de financements pour le remplacement de certaines bouées dans le cadre d'une subvention de l'AFB (34 bouées) et dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du LIFE MARHA (18 bouées). Il reste à la Ciotat 25 bouées dans l'herbier et à Saint-Cyr-Sur-Mer il y en aurait 28.

Des réflexions sont en cours dans le cadre de l'arrêté 123/2019, entre les deux communes et le Parc national des Calanques pour une meilleure prise en compte des herbiers et des conflits d'usages dans la mise en place de ce balisage. Les nouveaux plans de balisage seront à prendre en compte pour le remplacement des bouées.

Les habitats susceptibles d'être impactés par ces mouillages sont notamment les herbiers de posidonie, habitat protégé en droit français, européen et international par les conventions de Berne et de Barcelone, mais aussi l'habitat « Roche infra- littorale à algues photophiles, et l'habitat « sables fins bien calibrés ».

En l'absence d'installation aménagée, le balisage, par le ragage des chaînes, et des corps-morts, induit une détérioration de ces habitats.

Objectifs de l'action

Le but est de remplacer progressivement le balisage actuel positionné sur des habitats sensibles (herbiers de posidonie en priorité notamment) par des ancrages écologiques. Lorsque les travaux sont déjà engagés, il s'agit de prévoir l'entretien des dispositifs de balisage et leur renouvellement pérenne.

Si nécessaire, une modification du plan de balisage pourra être proposée pour l'harmoniser avec la présence des habitats d'intérêt communautaire et prévoir des zones de mouillage supplémentaire hors herbier de posidonie et en conformité avec la stratégie mouillage de la façade Méditerranée et en cohérence avec le schéma global des mouillages du Parc National des Calanques.

Déroulé de l'action

Etape 1 : Réaliser en collaboration avec les communes un état des lieux des modalités de mise en place du balisage sur les deux communes (ZIEM, ZRUB, ZMP, chenal d'accès, limite des 300m)

Etape 2 : **Continuer le remplacement des bouées restant à changer sur la base de l'inventaire de 2018 et si besoin procéder à la mise à jour de cet inventaire.** Dans ce cadre l'animateur pourra accompagner les collectivités pour bien prendre en compte les enjeux environnementaux du site.

Etape 3 : Réaliser les études préalables nécessaires à la mise en place de dispositifs écologiques. Se rapporter aux fiches pratiques sur le mouillage écologique². Ces études serviront à définir les lignes de mouillage et les ancrages les mieux adaptés à la nature des fonds et à la profondeur d'immersion.

Etape 4 : Mettre en place les aménagements sur les deux communes sur les habitats sensibles, accompagner la gestion des travaux (photographies avant/après travaux). *Période de réalisation des travaux : printemps*

Etape 4bis : Mettre en place les aménagements sur les deux communes sur les habitats sensibles, accompagner la gestion des travaux. *Période de réalisation des travaux : printemps*

² Fiches pratiques pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de gestion de mouillage pour la petite et la grande plaisance en Méditerranée française, 2019 : http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirm_me_d_-_brochure_strate_gie_mouillages_annexes_030320.pdf

Etape 5 : Mettre en place une gestion pérenne des dispositifs (ex : Les nouveaux dispositifs d'ancrage pourront faire l'objet d'un avenant pour être intégré au marché de pose et de dépose des aménagements de moindre impact des deux communes)

Etape 6 : Mettre en place des actions de communication auprès des usagers sur le type d'ancrage

Mettre en place un suivi des habitats

Engagement rémunérés

- Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre (plafonnés à 12% du montant global du contrat Natura 2000)
- Surcoût lié au dispositif écologique par rapport à un équipement classique
- Pose initiale des aménagements
- Entretien des balisages plafonné à 100€/bouée/an

Engagement non rémunérés

- Coordination de la mesure et organisation du groupe de travail
- Rédaction des cahiers des charges pour les études préalables
- Acquisition des équipements (bouées et accessoires...)
- Exécution des travaux d'aménagement
- Entretien des dispositifs de balisage si supérieur à 100€/bouée/an
- Mise en œuvre de suivis des habitats tous les 3 ans ou tous les 6 ans

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation et contrat Natura 2000 marin
Maître d'ouvrage	Structure animatrice, collectivités territoriales, associations...
Maître d'œuvre	Entreprise de travaux sous-marins
Partenaires identifiés	Associations environnementales, Parc national des Calanques, communes, gestionnaires des ports
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales (région, départements, communes), établissements publics (OFB, AERMC)

CONTROLES		
Points de contrôle	Etape 1	- Etat des lieux des modalités de mise en place du balisage
	Etape 2	- Inventaire des dispositifs existants - Proposition de projet
	Etape 3	- Rapport des études - Scenarii proposés
	Etape	- Cahier des charges

	4/4bis	- Suivi des travaux et rapports d'avancement - Conformité des réalisations (photographies avant/après, vérification en plongée)
	Etape 5	- Rapport annuel du contrôle de conformité du système
	Etape 6	- Rapports des suivis scientifiques

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Nombre de balisages écologiques mis en place - Durabilité et niveau d'entretien des balisages mis en place
Indicateurs d'évaluation	- État de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	Etape 1	- Réalisation de l'état des lieux et organisation des réunions: temps animateur (voir tableau de bord de l'animateur)
	Etape 2	- Organisation des réunions pour la mise en place du projet : temps animateur (voir tableau de bord de l'animateur)
	Etape 3	Etudes des sous-sols : souvent inclus dans pose des ancrs. Environ 3500€ pour 31 bouées
	Etapas 4/4bis	- Achat des ancrages, lignes de mouillage et bouées : environ 500€ par bouée, dont 300€ de surcoût - Mise en place initiale environ 200€ par bouée (<i>DOCOB Côte Bleue marine</i>)
	Etape 5	- Pose/dépose annuelle et entretien : environ 150€ par bouée (<i>DOCOB Côte Bleue marine</i>)
	Etape 6	- Communication : voir fiche dédiée (Fiches C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public » et C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels ») - Suivis scientifiques : voir fiche dédiée (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » a « très fort » »)

Phasage	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
	Cout unitaire sans étude des sols bouées Répartition des 53 bouées à changer prioritairement				
	1000€ (500+200+150+150)	1000€*14=14000	1000*14=14000	1000*13=13000	1000*12=12000
	Total : 53000T.T.C				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>ORGANISER LES MOUILLAGES POUR LA PLONGEE</h2>
Action n°U03	
Priorité 2	CONTRAT NATURA 2000

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-morts OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé
Effets attendus	- Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies - Maintien du bon état de conservation de l'herbier de posidonies du secteur Est
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	- 1120-1* : Herbier de posidonie -1170-14 : Coralligène

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 « Baie de la Ciotat », mais plus gros enjeu sur les sites de plongée (proximité de l'île verte et de la pointe de la Fauconnière)
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	Atlas tome 1 p 16

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat :</p> <p>La stratégie de gestion durable des sites de plongée en Méditerranée s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin. Elle a pour objectif d'améliorer les pratiques respectueuses de l'environnement des secteurs de la plongée subaquatique et leur contribution à l'éducation environnementale et la préservation de la biodiversité marine. Une priorisation des sites de plongée où une gestion était nécessaire avait été réalisée, et avait mis en avant le site de plongée de la calanque de Figuerolles.</p> <p>80000 plongées /an, source France station nautique, ou 30000 en 2019/2020 ont été accueillies pour la plongée sous-marine dans la baie de la Ciotat dont l'île Verte (hors site Natura 2000). La majorité des sites de plongée se trouvent en dehors de la zone Natura 2000, à proximité immédiate de l'île Verte et de la pointe Fauconnière, mais certains sites sont également présents au sein de la zone Natura 2000 comme l'épave P38 par exemple.</p> <p>En l'absence d'aménagement écologique installé, les ancrages des bateaux de plongée, par le ragage des chaînes et le mouvement des ancres, risquent de détériorer les habitats sur lesquels l'ancre est jetée.</p>

Objectifs de l'action

Cette mesure vise à organiser le mouillage sur les sites de plongée les plus fréquentés afin de limiter l'impact sur les habitats.

L'organisation des mouillages doit se faire en cohérence avec les aires marines protégées voisines et le Parc national des Calanques, et en conformité avec la réglementation. Il faut également prendre en compte les éventuels effets reports de l'aménagement de sites de plongées voisins.

La concertation avec les clubs de plongée et d'apnée a permis d'identifier l'épave P38, à 39m de profondeur, comme site nécessitant un aménagement. Actuellement, des corps morts et des gueuses sont jetés sur le sol sableux.

Cette mesure s'inscrit dans une réflexion plus globale de la gestion des mouillages menée par le PN des Calanques. Elle sera réalisée en étroite collaboration avec le Parc National Calanques

Déroulé de l'action

Etape 1 : Former un groupe de travail avec les clubs de plongée, le Parc national des Calanques et les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités) pour dimensionner le projet d'équipement en mouillage du P38 et évaluer sa faisabilité / valider la proposition initiale de l'organisation des mouillages

Etape 2 : Suivre les démarches administratives et la production de dossiers règlementaires :

- dossier AOT
- dossier loi sur l'eau
- autres études éventuelles
- s'assurer de l'enlèvement des corps-morts abandonnés ou sans utilité d'après la fiche G01 Nettoyer les zones de corps morts abandonnés »

Etape 3 : Accompagner le gestionnaire du mouillage à définir le règlement de police et le règlement des usages

Etape 4 : Veiller à la bonne mise en place des aménagements, surveiller l'évolution des travaux

Etape 5 : - Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats marins (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces à enjeu de conservation de « moyen » à « très fort » »)

- Mettre en place un suivi de la fréquentation, notamment avec l'appui de la patrouille nautique (Fiche G05 « Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique »)

- Mettre en place la gestion de la zone de mouillage

D'autres sites sensibles peuvent être identifiés notamment à cause des effets reports de l'aménagement des sites voisins, comme sur l'île Verte par exemple.

Engagement rémunérés

- Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre (plafonnés à 12% du

<p>montant global du contrat Natura 2000)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût lié au dispositif écologique par rapport à un équipement classique - Pose initiale des aménagements - Entretien des balisages plafonné à 100€/bouée/an
<p><u>Engagement non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la mesure et organisation des groupes de travail - Rédaction des cahiers des charges du contrat Natura 2000 - dossier pour la demande d'AOT - Suivi des travaux - Mise en œuvre des suivis annuels de fréquentation - Mise en œuvre de suivis des habitats tous les 3 ans ou tous les 6 ans - Communication et sensibilisation

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 marin
Maître d'ouvrage	Structure animatrice, collectivités territoriales, PNC, associations...
Maître d'œuvre	<p>Volet ingénierie (avant instruction) : Bureaux d'études</p> <p>Mise en œuvre (après instruction) : entreprise spécialisée dans les travaux sous-marins</p> <p>Exploitation, gestion (après instruction) : Structure animatrice, collectivités territoriales, établissements publics</p>
Partenaires identifiés	Associations environnementales, Parc national des Calanques, communes, gestionnaires des ports
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales (région, départements, communes), établissements publics (OFB, AERMC)

CONTROLES		
Points de contrôle	Etape 1	- Comptes rendus des échanges
	Etape 2	- Dossier administratif et Arrêté inter préfectoral
	Etape 3	- Règlement de police et règlement des usages
	Etape 4	<p>- Cahier des charges</p> <p>- Suivi des travaux et rapports d'avancement</p> <p>- Conformité des réalisations (photos avant/après)</p>
	Etape 5	- Rapports de gestion

		<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels de fréquentation - Rapports des suivis scientifiques
--	--	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils mis en place - Durabilité et niveau d'entretien des outils mis en place - Etude de fréquentation de l'équipement mis en place - Perception de la mesure par les usagers
Indicateurs d'évaluation	- État de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	Etape 1	- Organisation de la concertation : temps animateur (voir tableau de bord de l'animateur)
	Etape 2	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes des sous-sols : souvent inclus dans pose des ancrs. Environ 1750€ - Enlèvement des corps-morts illégaux : voir fiche G01 « Nettoyer les zones de corps morts abandonnés »
	Etape 4	<ul style="list-style-type: none"> - Achat des ancrages, lignes de mouillage et bouées : environ 500€ par bouée, dont 300€ de surcoût - Mise en place initiale environ 200€ par bouée (<i>DOCOB Côte bleue marine</i>)
	Etape 5	<ul style="list-style-type: none"> - Pose/dépose annuelle et entretien : environ 150€ par bouée (<i>DOCOB Côte bleue marine</i>) - Police/surveillance de la ZMEL/appui aux suivis : patrouille nautique (Fiche G05 « Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique »)

Phasage	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
		Etude des sous-sols + Installation d'une bouée d'amarrage	Entretien annuel de la bouée	Entretien annuel de la bouée	Entretien annuel de la bouée
		1750€	150€	150€	150€
		700€			
		2450€	150€	150€	150€
	Total : 2900€ T.T.C				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>RECUPERER LES ENJUS DE PECHE PERDUS SUR LES FONDS</h2>
Action n°G02	
Priorité 3	CONTRAT NATURA 2000

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces concernées - Réduire l'impact des engins de pêche perdus sur les habitats et les espèces d'IC
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<p>Tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1120-1* : Herbier de posidonie - 1170-13 : Roche infralittorale à algues photophiles - 1170-11 et 1170-12 : roche médiolittorale supérieure et inférieure <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Dauphin - La Tortue Caouanne

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>Les pêcheurs pratiquant la pêche au filet sur le site Natura 2000 dépendent de la Prud'homie de La Ciotat dont le périmètre dépasse celui du site Natura 2000.</p> <p>Les engins de pêche perdus sont des hameçons, filets ou nasses, perdus accidentellement par les pêcheurs, représentant un coût économique pour eux, et un risque écologique car ils peuvent continuer à pêcher et détruisent les habitats marins.</p> <p>Objectifs de l'action</p> <p>Cette action vise à identifier la présence éventuelle de filets de pêche perdus et à étudier la pertinence de les enlever selon un protocole d'évaluation.</p> <p><i>Cette fiche s'appuie sur la fiche « récupération des engins de pêche perdus » de la capitalisation sur les mesures de</i></p>

gestion et de suivi au sein des aires marines protégées de Méditerranée basée sur les retours d'expérience des gestionnaires méditerranéens³.

Déroulé de l'action

Etape 1 : En lien avec les pêcheurs professionnels et les associations environnementales et les services de l'Etat, encourager une démarche collaborative de localisation d'engins de pêche perdus. Les plongeurs, les chasseurs sous-marins et les apnéistes peuvent également aider au repérage de ces engins perdus. Promouvoir auprès de ces acteurs et du grand public le programme GHOSTMED <https://ghostmed.mio.osupytheas.fr/> qui permet de signaler les engins de pêche perdus via un formulaire en ligne.

Etape 2 : En cas de repérage d'un filet de pêche perdu, lancer une campagne de reconnaissance pour estimer la nécessité d'enlever le filet et sa faisabilité : il s'agit de s'assurer que le retrait de l'engin ne va pas créer plus de dégradations qu'en le laissant. Cette expertise devra suivre le « guide méthodologique pour l'évaluation des impacts des engins de pêche perdus » qui permet de calculer un indice d'aide au retrait (IAR) afin d'aider à la prise de décision quant à l'enlèvement ou non et de prioriser cette action. Ce guide a été publié dans le cadre de la convention OFB/MIO. Cet indice doit être calculé par des professionnels. Si l'indice calculé mène à la conclusion qu'il n'est pas favorable de retirer le filet, l'action ne peut se poursuivre.

<https://professionnels.ofb.fr/fr/article/ghostmed-suivi-engins-peche-fantome-en-mediterranee>

Partie : Les outils pour évaluer le retrait d'un engin

Etape 3 : En cas d'intervention, définir les modalités d'enlèvement. Rédiger le CCTP, choisir un prestataire et établir un contrat Natura 2000.

Important : Il est nécessaire de faire appel à des professionnels habilités à effectuer des travaux sous-marins. Mener une réflexion sur le traitement ou la valorisation de l'engin collecté.

Etape 4 : Procéder à la mise en œuvre des campagnes de récupération et de valorisation de l'engin repéré et communiquer sur la mesure

Etape 5 : Effectuer un suivi de l'état de conservation des habitats et une veille des captures de tortues caouanne et grands dauphins pour tester l'efficacité de la mesure (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces à enjeu de conservation de « moyen » à « très fort » »)

Engagements rémunérés

- Campagne de reconnaissance préalable
- Définition des modalités d'intervention
- Campagnes de récupération des engins de pêche perdus
- Valorisation des engins de pêche récupérés

Engagements non rémunérés

- Coordination de la mesure et animation du réseau (acteurs locaux et du grand public)
- Promotion du programme GHOST MED

³ Capitalisation sur les mesures de gestion au sein des aires marines protégées de Méditerranée, Agence Française pour la biodiversité, avril 2018

- Rédaction du cahier des charges des campagnes de reconnaissance et de récupération

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000
Maître d'ouvrage	Structure animatrice, collectivités territoriales, PNC, association...
Maître d'œuvre	Entreprise de travaux sous-marins
Partenaires identifiés	Communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer, pêcheurs professionnels, Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), clubs et associations de plongée, apnée, chasse sous-marine, plaisance et pêche de loisir.
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics (OFB, AERMC), communauté européenne

CONTROLES		
Points de contrôle	Etape 1	- Comptes rendus des réunions
	Etape 2	- Protocole campagne de reconnaissance
	Etape 3	- Cahier des charges des modalités d'enlèvement - Proposition de valorisation des déchets
	Etape 4	- Photographies avant/après travaux - Bilan des campagnes de récupération
	Etape 5	- Suivi des habitats et des espèces (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » a « très fort » »)

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de travail - Nombre d'associations, de pêcheurs, de plaisanciers mobilisés - Nombre d'engins repérés - Nombre d'engins récupérés - Nombre d'engins valorisés
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	- Coordination de l'ensemble de la mesure, organisation des réunions : temps animateur (cf tableau de bord de l'animateur) - Intervention pour la récupération d'engins de pêche signalés : 1500€ (coût unitaire par intervention) (source : DOCOB côte bleue marine, DOCOB « Pointe Fauconnière»). Compte tenu du nombre de pêcheurs, le besoin est estimé pour le retrait de 2 filets

	par an.				
	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Phasage	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus
	3000€	3000€	3000€	3000€	3000€
	Total : 15000€ T.T.C				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	METTRE EN PLACE DE ZONES DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENT LEGER (ZMEL) ECOLOGIQUES
Action n°U04	
Priorité 1	CONTRAT NATURA 2000

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps mort OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé
Effets attendus	- Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies du secteur ouest - Maintien du bon état de conservation de l'herbier de posidonies du secteur Est - Amélioration de l'état de conservation des RIAP sur le site
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site et plus spécifiquement : - 1120-1* : Herbier de posidonie - 1170-13 : Roche infralittorale à algues photophiles - 1170-11 et 1170-12 : roche mediolittorale supérieure et inférieure

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année mais gros enjeu lors de la période estivale de juin à septembre
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>A l'échelle de la façade, la stratégie mouillages a été validée lors de la séance du CMF du 4 juin 2019. Ce document se situe dans la continuité de la stratégie de 2010 et la complète, d'une part, en élargissant son champ d'application à la grande plaisance et, d'autre part, en ajoutant un volet opérationnel basé sur un état des lieux actualisé. Les navires concernés par cette stratégie sont la petite plaisance (jusqu'à 24 mètres) et la grande plaisance (au-delà de 24 mètres sans limite de taille), dès lors que le navire est destiné à la plaisance. Des secteurs prioritaires ont ainsi été identifiés dans chaque département littoral pour organiser le mouillage de plaisance afin de préserver ces habitats riches et écologiquement fragiles. Dans la Baie de la Ciotat, 6 sites ont été identifiés : l'île Verte, au large du port des Capucins et à l'ouest du Cap Liouquet pour la commune de la Ciotat et pour la commune de Saint-Cyr-sur-mer : Port de la Madrague-la Reinette, Port d'Alon et la Moutte.</p> <p>De la même manière le schéma global des mouillages du parc national des Calanques validé en CA du 10 décembre 2020 prévoit en ces fiches 16 et 17, deux zones de ZMEL à la Ciotat et une à Saint-Cyr dans le périmètre du site Natura 2000 Baie de la Ciotat.</p> <p>Ainsi dans le cadre de l'animation du site ces orientations devront être prises en compte et réalisées en étroite</p>

collaboration avec le PNC.

Objectifs de l'action

Il s'agira ici de proposer des zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) en conformité avec la stratégie mouillage de façade et en cohérence avec le schéma global des mouillages validé en CA du PNC le 10 décembre 2020. Cela aura pour effet de réduire l'impact des mouillages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Déroulé de l'action

L'action est ainsi subdivisée en six différentes étapes :

Etape 1 : Identification des zones à enjeux, quantification des besoins, modes de gestion

Etude préalable sur l'opportunité d'aménager les sites (identification), élaboration du plan de mouillage (emplacement, nombre, etc.), réflexion sur la gestion associée (couplé à une réglementation ?). Réflexion sur le suivi de la fréquentation de la zone aménagée et l'état de conservation des habitats marins en place (récurrence, paramètres du suivi, etc.), réflexion sur la prise en charge de l'entretien des dispositifs de mouillages (ancrages et bouées).

L'ensemble de ces actions seront réalisées en collaboration et en concertation avec les acteurs socio-économiques du site.

Etape 2 : Etudes sur la nature des fonds, la profondeur, la sédimentologie, la géotechnie et la présence de dispositifs anciens

Réalisation d'une étude concernant la nature des fonds (habitats et espèces), profondeur, sédimentologie, géotechnie, et la présence de dispositifs de mouillage anciens et abandonnés ou sans titre. Il s'agira de définir les types de mouillage les mieux adaptés aux conditions de substrat et météorologiques locales pour assurer la durabilité de l'aménagement.

Etape 3 : Propositions de scénarii

Proposition de scénarii d'implantation et types d'équipements préconisés. Ces scénarii pourront préciser le nombre de bouées, la disposition du mouillage et le type de mouillage adapté à chaque secteur.

Etape 4 : Démarche administratives

Suivi des démarches administratives et production des dossiers réglementaires.

Etape 5 : Règlement (exploitation du mouillage), pouvoir de police et gestion des rejets

Proposition d'un règlement portant sur le mode d'exploitation des zones aménagées, les conditions d'utilisation, et la gestion des rejets et déchets liés à l'utilisation de la ZMEL.

Etape 6 : mise en place de l'aménagement

Exécution et suivi des travaux d'aménagement.

<p><u>Engagement rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre - Exécution des travaux d'aménagement
<p><u>Engagement non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la zone de mouillage organisé - Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Maître d'œuvre	Collectivités territoriales
Partenaires identifiés	Collectivités territoriales, DIRM, DREAL, OFB, AE RMC, fonds européens...
Financement potentiel	Communes concernées

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - CCTP - Rapport de l'étude ; scénarii proposés - Réglementaires - Règlement de police - Conformité des livrables (types et localisation des dispositifs de mouillage) ; - rapport de chantier - Rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement.

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'indicateurs de suivi de la mesure Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement - Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation (nombre et type de bateaux, durée d'ancrage, satisfaction des usagers, ...) - Indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs de mouillage écologique mis en place et taux d'occupation - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires concernés par la zone d'aménagement. - Perception de la mesure par les usagers. - Présence de mouillages illégaux dans la zone aménagée

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel

- Etapes de réflexions et concertations préalables : Temps animateur
- Etudes (diagnostics écologiques et socio-économique et propositions de scénarii : **100 000€ T.T.C**
- Equipement (nombre et prix : anneaux ancrage, bouées d'amarrage) et pose initiale des dispositifs : le montant dépendra des conclusions de l'étude préalable.

Un prix unitaire peut déjà être avancé :

- Fourniture d'un mouillage écologique (ligne et bouée) avec système d'ancrage : **600-2700€ H.T** selon les dimensionnements (navires de 6 à 17 m)
- Fourniture bouées : **450 à 1100 € H.T** selon les dimensionnements
- Fourniture cordage : **6€ H.T**
- Pose : **450€ H.T**

Le montant total est donc d'environ 1500 à 4250€ H.T / bouée, soit 1 800€ à 5 100€ TTC.

- Suivis de la fréquentation et de l'état de conservation des habitats et espèces : (voir mesures correspondantes)
- Gestion de la ZMEL (désinstallation et réinstallation annuelle **26 000€ T.T.C/an**)
- Nettoyage/hivernage : 20 jours homme/an

(Source : Capitalisation sur les mesures de gestion au sein des AMP des Méditerranée, AFB, février 2017).

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Phasage		Etude (diagnostics et proposition scénarii) + Equipement	Entretien annuel de la bouée	Entretien annuel de la bouée	Entretien annuel de la bouée
		100 000€	26 000€	26 000€	26 000€
		1800€ à 5100€ / bouée			
		101 800€ à 105 100€	26 000€	26 000€	26 000€
	Total : 178 000€+ 1800€ à 5100€ T.T.C				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	PERENNISER LA GESTION DES BANQUETTES DE POSIDONIE
Action n°G04	
Priorité 2	CONTRAT NATURA 2000

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces concernées - Préservation des lasses de banquettes de posidonies pour maintenir la qualité des structures et des fonctions de la moyenne et haute plage - Modifier le comportement des usagers vers une meilleure acceptation des banquettes de posidonies sur la plage
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Plages du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>Les banquettes de posidonie ont un rôle écologique important. Elles empêchent l'érosion des plages et favorisent leur stabilité, elles sont à la base de l'alimentation du réseau trophique des invertébrés détritviores. Lorsqu'elles sont balayées par le vent, elles apportent nombre d'éléments nutritifs nécessaires à la croissance de la végétation. Il est donc essentiel de ne pas retirer les banquettes de posidonie des plages.</p> <p>Leur gestion présente un enjeu important. Les posidonies, vivantes (herbiers) ou mortes (matte et banquettes) sont protégées par le code de l'environnement.</p> <p>Une gestion raisonnée est nécessaire pour concilier la préservation des milieux fragiles, limiter l'érosion, et enjeux touristiques.</p> <p>Pour appuyer cette gestion, les services de l'Etat ont édité une plaquette http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/ameliorer-la-gestion-de-la-posidonie-sur-les-a11816.html expliquant par période quelles actions doivent être mises en place.</p>

Treize plages sont répertoriées sur le site : huit sur la commune de la Ciotat et cinq sur la commune de Saint-Cyr-Sur-Mer. En dehors de la saison estivale, les deux communes laissent les banquettes de posidonie en place. La commune de la Ciotat nettoie manuellement les plages deux fois par semaine. Lors de la saison estivale, les deux communes effectuent un nettoyage quotidien des plages manuel et mécanique. Elles repoussent en mer les banquettes ou les déplacent sur les côtés des plages pour que la mer puisse naturellement les emporter.

Objectifs de l'action

Il s'agit de pérenniser les pratiques existantes qui sont de ne pas retirer les banquettes de posidonies et laisser faire la nature. Cette mesure doit être accompagnée d'une mesure de sensibilisation auprès des usagers sur le rôle des banquettes (Fiche C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public »). En cas d'identification de mesures encore plus respectueuses de l'environnement, ces mesures pourront être mises en place.

Déroulé de l'action

Etape 1 : En collaboration avec les communes, les ports, actualiser l'état des lieux sur la gestion des banquettes de posidonie et les différentes modalités de gestion possibles^{4 5}. Etablir un diagnostic approfondi sur la situation de chaque plage.

Etape 2 : Accompagner la rédaction d'un cahier des charges sur la gestion des banquettes de posidonie afin de pérenniser des pratiques durables et respectant les enjeux environnementaux. Il sera utile de lier cette action à celle de la gestion des macro- déchets et des rechargements de plages. Proposer un suivi des banquettes de posidonie par les communes sur la base de protocoles déjà établis.

Etape 3 : Communication sur les actions menées en faveur des banquettes de posidonies par exemple en réalisant des panneaux d'information sur les banquettes de posidonie, leur rôle écologique et leur gestion (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication », C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels » et C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand-public »)

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés

- Coordination de la mesure
- Distribution des outils de communication et actions de sensibilisation

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif

Contrat Natura 2000,

Maître d'œuvre

Structure animatrice, collectivités territoriales, associations...

⁴ Améliorer la gestion de la posidonie sur les plages, DREAL PACA, 2019

⁵ Comparaison des modes de gestion des banquettes de posidonie sur le littoral méditerranéen, AFB, 2017

Partenaires identifiés	Communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer, Services de l'Etat
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics (OFB, AERMC), communauté européenne

CONTROLES		
Points de contrôle	Etape 1	- Etat des lieux de la situation en termes de gestion des banquettes de posidonie - Comptes rendus des réunions
	Etape 2	- Cahier des charges gestion des banquettes de posidonies
	Etape 3	- Panneaux : Cahier des Clauses Techniques Particulières, factures, rapports de chantiers, cahier d'enregistrement des interventions, rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Evolution des banquettes de posidonie sur chaque plage
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Evolution du trait de côte

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Le budget sera fonction de la méthode retenue réimmersion, millefeuille recouvert, millefeuille enfoui, stockage sur la plage, stockage hors site.

3.3.3 Les missions d'animation

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	N° de page
C01	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1	62
C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1	65
C03	Animer le site Natura 2000	1	68
E01	Réaliser l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche conformément à la réglementation.	1	71
G03	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site	1	73
C04	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2	76
E02	Effectuer une veille sur la qualité de l'eau	2	80
G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	2	82
G06	Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	3	86
G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3	90
U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	1	98
C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1	102

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC
Action n°C01	
Priorité 1	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO9 : Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 - Amélioration de la compréhension des enjeux de conservation - Changement du comportement des usagers
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats et toutes les espèces

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>L'attractivité du site de la Baie de la Ciotat implique un vaste public d'usagers en interaction avec les différents habitats. La fragilité de l'herbier de posidonie en particulier, du milieu marin de manière générale rend nécessaire la transmission de bonnes pratiques auprès des divers usagers. Les bonnes pratiques ne peuvent être adoptées de manière pérenne que si les enjeux sont clairement expliqués et compris.</p> <p>Objectif</p> <p>Cette mesure vise à mettre en place une stratégie de sensibilisation des usagers pour qu'ils adoptent les bonnes pratiques concernant la préservation du milieu marin.</p> <p>Déroulement</p> <p><u>Faire l'inventaire des mesures déjà en place</u></p> <p><u>Mettre en place une journée annuelle Natura 2000 de sensibilisation des usagers en collaboration avec le Parc</u></p>

national des Calanques et le site Natura 2000 Pointe Fauconnière. Cette intervention peut par exemple être couplée à une manifestation locale (Salon Nautique de la Ciotat, journée biodiversité avec CPIE côte provençale...). Elle peut avoir lieu sous forme de conférences, stands et aura pour but d'informer les usagers sur les habitats, leur rôle, leur fragilité, l'impact des différents usages sur ces habitats. Un focus particulier pourra être fait sur l'impact des ancrages sur les herbiers de posidonies. Ces journées seront aussi l'occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de communiquer autour des actions réalisées. Les messages portés seront cohérents avec ceux des fiches G06 « Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres » et G08 « Atteindre une excellence environnementale au sein des ports de plaisance »

Thématiques abordées : démarche Natura 2000, habitats Natura 2000, espèces d'intérêt communautaire, impacts des activités humaines notamment des ancrages, macro-déchets, pollution par les eaux grises et eaux noires, utilisation nécessaire des pompes et des installations prévues dans les ports

Encourager et développer les actions auprès des scolaires. Encourager la création de nouvelles AME, sur les 2 communes. Le principe est de confier à une classe, en collaboration avec une association environnementale, la gestion d'une zone du DPM. Les élèves sont ainsi sensibilisés à la biodiversité marine et aux enjeux de protection. Ils animent des Conseils de la mer avec la commune pour proposer des mesures de gestion.

Soutenir des campagnes existantes telles que Ecogestes Méditerranée ou Calanques Propres. Il s'agit d'harmoniser les campagnes avec Natura 2000 et assurer la cohérence de ces actions.

Accentuer la sensibilisation des usagers, notamment sur les macro-déchets, les eaux grises et noires et les ancrages au sein des hotspots du secteur via le club de nautisme, associations de plaisanciers, les centres de plongées (Fiche C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels »)

Mise en place d'une patrouille nautique (Fiche G05 « Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique »)

Diffuser les outils de communication (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication »)

Diffuser la charte du Parc national des Calanques notamment sur la pêche de loisir durable, et charte du site

Ces actions sont complémentaires de la fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication »

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés

- Campagne Ecogestes Méditerranée
- Fonctionnement de la patrouille nautique
- Organisation des journées de sensibilisation
- Distribution des supports de communication

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif

Mission d'animation

Maître d'œuvre	Structure animatrice, associations, collectivités territoriales,
Partenaires identifiés	CPIE côte Provençale, ville de la Ciotat, centres nautiques, clubs de plongée, PNC
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, communauté européenne

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels des journées de sensibilisation - Bilans annuels de la campagne Ecogestes - Bilans annuels de la campagne Calanque propres - Comptes rendus des journées de sensibilisation - Comptes rendus des actions de sensibilisation

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux journées de sensibilisation - Nombre de participants aux différentes actions de sensibilisation - Nombre de journées de campagnes Ecogestes - Nombre de journées de campagne Calanques propres - Nombre de documents diffusés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de comportement des usagers - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION					
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation Ecogestes (6 journées de sensibilisation en juillet et en aout) : 2400€ TTC (source : UAC) - Actions de la patrouille (fiche G05 : Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique) - Organisation des réunions : temps animateur 				
Phasage	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
	Campagne de sensibilisation Ecogestes	Campagne de sensibilisation Ecogestes	Campagne de sensibilisation Ecogestes	Campagne de sensibilisation Ecogestes	Campagne de sensibilisation Ecogestes
	2400€	2400€	2400€	2400€	2400€
	Total : 12 000€ T.T.C.				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES SOCIO-PROFESSIONNELS
Action n°C02	
Priorité 1	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO9 : Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 - Amélioration de la compréhension des enjeux de conservation - Changement du comportement des usagers
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats et toutes les espèces

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>Le site de la baie de la Ciotat comporte de multiples activités économiques : port, chantier naval, centres nautiques, clubs de plongée, concessions de plage... L'activité touristique est liée à un fort développement des commerces et de diverses activités.</p> <p>Objectif</p> <p>Cette mesure vise à mettre en place une stratégie de sensibilisation des professionnels pratiquant leur activité sur le site Natura 2000 afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement, mais aussi de leur permettre de transmettre des messages de protection de l'environnement à leurs clients pour tendre vers un comportement respectueux de l'environnement lors des pratiques de loisirs.</p> <p>Cette action vise également l'activité de La Ciotat Shipyard.</p> <p>Déroulement</p> <p><u>Faire l'inventaire des outils et mesures déjà mis en place</u></p>

Mettre en place des journées de « formation/sensibilisation » auprès des socio-professionnels. Ces journées leur permettront de communiquer un message cohérent et harmonisé auprès du grand public.

Thématiques abordées : démarche Natura 2000, habitats Natura 2000, espèces d'intérêt communautaire, impacts des activités humaines notamment des ancrages, macro-déchets, pollution par les eaux grises et eaux noires, utilisation nécessaire des pompes et des installations prévues dans les ports

Soutenir les campagnes existantes, par exemple « Commerçants 0 déchet », le « guide des territoires nautiques » (projets portés par le CPIE côte provençale), ou encore le ramassage de déchets par des associations,...

Encourager et développer les actions auprès des socio-professionnels (notamment autour des macro-déchets)

Diffuser les outils de communication (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication »)

Diffuser la charte du Parc national des Calanques

Développement des adhésions à la charte Natura du site

Ces actions sont complémentaires des fiches C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication » et C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public »

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés

- Campagne commerçants 0 déchet
- Organisation des journées de sensibilisation
- Distribution des supports de communication

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice, associations, collectivités territoriales, PNC
Partenaires identifiés	CPIE côte Provençale, ville de la Ciotat, centres nautiques, clubs de plongée, compagnies de transport touristique, tout acteur socio-professionnel volontaire.
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, communauté européenne

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels des journées de formation - Bilans annuels de la campagne commerçants 0 déchets - Comptes rendus des journées de formation

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux journées de formation - Nombre de structures ayant suivi les journées de formation - Nombre de commerçants impliqués dans la démarche « commerçants 0 déchets » - Nombre de documents édités et diffusés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de comportement des usagers et des professionnels - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	- Organisation des réunions et coordination de la mesure : temps animateur (voir feuille de route de l'animateur)

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>ANIMER LE SITE NATURA 2000</h2>
Action n°C03	
Priorité 1	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Tous les objectifs opérationnels
Effets attendus	Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>La réalisation des mesures qui seront préconisées dans le DOCOB nécessite la désignation par les membres du COPIL d'une structure animatrice. Cette structure aura pour mission de mettre en œuvre le programme d'action, de coordonner les différentes mesures, de communiquer sur la démarche Natura 2000, d'y sensibiliser les différents acteurs et de la valoriser.</p>
<p>Missions de la structure animatrice</p> <p><u>Mise en œuvre du DOCOB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation et suivi des mesures de gestion ainsi que des travaux nécessaires - Rédaction des documents techniques et administratifs nécessaires à la réalisation mise en œuvre du DOCOB - Gestion des mesures en conformité avec les documents stratégiques de politique publiques (notamment PAMM (futur DSF) et en cohérence avec les autres documents de gestion s'appliquant au site : contrat de baie, DOCOB des sites Natura 2000 voisins (Calanques et Iles Marseillaises, Pointe Fauconnière), Schéma global d'organisation du mouillage (SGOM) du Parc national des Calanques,... - Lancement des démarches contractuelles (recensement des bénéficiaires potentiels des contrats Natura 2000, assistance technique et administrative pour le montage des dossiers, suivi des opérations contractualisées, etc.) - Recherche de financements complémentaires, montage et suivi des dossiers des subventions identifiées en lien

avec l'ARB.

- Accompagnement des procédures d'engagement Natura 2000
- Développement des adhésions à la charte Natura 2000
- Organisation et animation des réunions du COPIL, notamment pour rendre compte de l'avancement du DOCOB
- Sur décision du COPIL, révision et mise à jour éventuelle du DOCOB, proposition de nouvelles mesures
- Elaboration et mise à jour du tableau de bord du DOCOB (Fiche G03 « Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site »)
- Rédaction du bilan annuel du suivi de la mise en œuvre du DOCOB, compte-rendu au COPIL (Fiche G03 « Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site »)
- Veille active sur les nouveaux projets d'aménagement et l'évolution des activités du secteur
- Concernant les certifications « Ports Propres et Ports Propres Actifs en Biodiversité », au regard de l'organisation et de l'accompagnement effectifs par l'UPACA, cette dernière restera à disposition de l'animateur Natura 2000 pour rendre compte de leurs avancées à l'échelle de la baie de La Ciotat et de Saint-Cyr,
- Elaboration de charte Natura 2000 par activité (Ex : contrat Natura 2000 encadrant les compétitions de chasse sous-marine)
- Evaluation des incidences (manifestations nautiques, chantiers, activités professionnelle, etc)

Communication autour du DOCOB et de la démarche du site Natura 2000

- Diffusion d'outils de communication à destination des usagers et des différents acteurs du site (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication »)
- Appui à la mise en place de projets pédagogiques (Fiche C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public »).
- Communication auprès des médias, participation à différentes manifestations, participation aux réseaux en lien avec Natura 2000
- Mise à jour, alimentation du site internet (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication ») en l'alimentant avec des actualités
- Valorisation du DOCOB auprès des acteurs et décideurs locaux

Appui aux missions scientifiques

- Rôle d'incitation et d'accompagnement dans la mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD) concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
- Suivi de l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire par la mise en place de suivis d'études écologiques (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » a « très fort »)
- Encadrement de la bonne mise en œuvre des projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 en fournissant une aide technique si besoin

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés
Mise en œuvre du DOCOB, communication, appui aux missions scientifiques

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice
Partenaires identifiés	/
Financement potentiel	/

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures contractuelles - Organisation et comptes rendus des réunions (groupe de travail et COPIL) - Communication sur les actions réalisées dans le cadre du DOCOB

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre - Nombre d'adhésions à la charte de sites Natura 2000 - Mise en œuvre d'un Tableau de bord du DOCOB
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - État de conservation des habitats et espèces - Évolution constatée du comportement des usagers

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<p>Mise en œuvre du DOCOB, communication, appui aux missions scientifiques : temps animation (voir feuille de route de l'animateur)</p> <p>1 ETP 247 jours/an) soit environ 42 000 €/an (à définir précisément)</p>

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	REALISER L'ANALYSE DE RISQUE D'ATTEINTE AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'IC PAR LES ACTIVITES DE PECHE CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION
Action n°E01	
Priorité 1	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-mort OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO8 : Améliorer la connaissance des activités
Effets attendus	Réduction impact par la pêche pro sur les habitats d'IC
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	1120-1 Herbiers de Posidonies, 1170-13 Roche infralittorale à algues photophiles, 1170-14 Coralligène, 1349 Grand Dauphin, 1124 Tortue Caouanne,

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	Atlas Tome 1 p13 et 14 Carte(s) associée(s) dans l'atlas cartographique

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Conformément à l'article L. 414-4 du C. env modifié par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, l'activité de pêche est soumise à évaluation des incidences sur tous les sites Natura 2000.</p> <p>Pour ce faire, une analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doit être réalisée. En raison des caractéristiques de l'activité de pêche professionnelle (des instances de représentation, compétences administratives...), l'échelle de travail la plus pertinente est la Région. Ainsi, pour la région PACA, l'OFB a déposé un projet pour bénéficier d'un Financement Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) « N2 PECHE » pour la réalisation de ces analyses sur les 15 sites Natura 2000 de la Région.</p> <p>Cette analyse se fera en collaboration avec les pêcheurs professionnels exerçant sur le site, le CRPMEM PACA et les services de l'Etat compétents en matière de pêche.</p> <p>A ce jour, la méthode utilisée est celle préconisée par la note technique du 21 janvier 2020 (NOR TEL1922125N) co-élaborée par le ministère en charge de l'environnement et le ministère en charge de la pêche. La méthodologie a été élaborée en collaboration avec le ministère en charge de la pêche (DPMA), le ministère en charge de l'environnement (DEB), le Museum National d'Histoire Naturelle (UMS patrinat), le Comité National des Pêches et Elevages Marins, l'Ifremer et l'OFB.</p> <p>Cette analyse permet d'identifier les pressions engendrées par l'activité de pêche professionnelle, de statuer sur</p>

la nécessité de mesures réglementaires et autres types d'actions à engager et de prioriser ces dernières, afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs de conservation.

Ainsi, 3 étapes de travail sont prévues, une présentation de la cartographie des habitats présente sur le site considéré, une cartographie de la spatialisation des activités de pêche par maille en concertation avec les professionnels, et une cartographie croisant les 2 informations précédentes permettant d'obtenir un niveau de risque d'atteinte aux objectifs de conservation du site.

Si le niveau de risque est faible alors une veille sera à mettre en place pour s'assurer que les tendances sont constantes, si le risque est modéré ou fort alors des mesures réglementaires seront mises en place en lien avec les services compétents. Ces mesures auront pour objet de limiter la dégradation des habitats par l'activité de pêche professionnelle.

Cette analyse exonère les pêcheurs professionnels d'une évaluation des incidences individuelle.

Une méthode d'évaluation pour les espèces est également en cours de réalisation ; elle concernera dans le cas présent le grand dauphin et la tortue caouanne.

Idéalement, le même travail pourrait être réalisé pour la pêche de loisirs.

Engagement rémunérés
/
Engagement non rémunérés
- Coordination de la mesure - Réalisation des analyses

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Etudes et suivis
Maître d'œuvre	Animateurs, collectivités territoriales, Etablissements publics, CRPMEM, prud'homie, bureaux d'études,
Partenaires identifiés	CRPMEM, OFB, services de l'Etat
Financement potentiel	FEAMP, Etat, collectivités territoriales, Etablissements publics

CONTROLES	
Points de contrôle	- Rapport d'analyse - Proposition de mesures - Mise en place de mesures le cas échéant

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Compte-rendu des échanges avec les professionnels - Mise en œuvre des mesures/ réunion de concertation pour mise en places de mesures. - Suivi de l'efficacité de la mesure mise en œuvre pour limiter l'atteinte des objectifs de conservation du site
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats du site - Etat de conservation des espèces du site

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Mise en œuvre de la mesure : temps animateur (voir feuille de route de l'animateur)

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	SOUTENIR LES PROGRAMMES DE SUIVIS PERMETTANT D'ÉVALUER LA GESTION DU SITE
Action n°G03	
Priorité 1	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Tous les objectifs opérationnels
Effets attendus	Evaluer l'efficacité des actions programmées dans le DOCOB
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>La mise en œuvre de Natura 2000 a pour objectif l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires.</p> <p>La France a fait le choix de réaliser des DOCOBs en concertation avec les usagers fixant les objectifs et mesures de gestion pour le site. Afin d'évaluer l'efficacité du dispositif, le gestionnaire du site Natura 2000 doit mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre et rapporter à la commission européenne ces résultats. Il est également nécessaire de faire le bilan auprès des établissements de l'Etat (DREAL, OFB, ...) et de l'Union européenne.</p> <p>Plusieurs outils sont à disposition du gestionnaire pour effectuer ce suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Un rapport annuel d'activité</u> présenté chaque année lors des comités de pilotage (COFIL). L'OFB détermine la trame de ces bilans qui doivent contenir l'ensemble des actions mises en œuvre : mesures de gestion des habitats et des espèces, contractualisations, veille et évaluation des incidences, suivis scientifiques, information, communication, sensibilisation, gestion administrative et financière, etc - <u>L'application SIN2</u> (Système d'information des sites Natura 2000), développé par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) est un outil de suivi des DOCOB. - <u>Le tableau de bord des aires marines protégées</u>, outil de mise en œuvre et de suivi des mesures réalisées, adapté aux aires marines protégées afin de créer un réseau d'AMP cohérent. <p>Chaque gestionnaire, appuyé par l'OFB, développe son propre tableau de bord lui permettant de suivre l'efficacité de sa gestion et d'évaluer si les objectifs exprimés dans son plan de gestion sont atteints. L'évaluation se fait via</p>

des indicateurs pertinents au regard e l'AMP : indicateurs de conservation, indicateurs de pression, indicateurs de gestion, etc.

Objectifs de l'action

Chacun de ces outils répond à des objectifs précis, à des échelles différentes, et cherche à éviter la double saisie de données :

- Le rapport annuel d'activité permet de faire un bilan annuel auprès des acteurs et structures locales
- L'application SIN2 a plusieurs objectifs :
 - Aider à la gestion, au pilotage et à la saisie dans un outil unique ;
 - Accélérer et faciliter le processus de remontée des données (auprès des DREAL, de la DEB, de la Commission européenne) tout en limitant les doubles saisies ;
 - Harmoniser les concepts Natura 2000 pour améliorer la pertinence des données remontées ;
 - Améliorer la conception des rapports et bilans locaux et nationaux ;
 - Favoriser l'échange d'informations et la mutualisation (services, animateurs, opérateurs) ;
 - Capitaliser sur l'historique des sites (évaluation des incidences, adoptions des mesures, etc.).
- Le tableau de bord des aires marines protégées, permet de quantifier l'efficacité des mesures du DOCOB (ou du plan de gestion de chaque AMP) à l'échelle locale et de mettre en cohérence les résultats obtenus par le réseau à l'échelle régionale ou de la façade.

Chaque gestionnaire, appuyé par l'OFB, développe son propre tableau de bord lui permettant de suivre l'efficacité de sa gestion sur les habitats désignés et d'évaluer si les objectifs fixés dans son plan de gestion sont atteints. L'évaluation se fait via des indicateurs tels que des indicateurs de conservation, indicateurs de pression, indicateurs de gestion, etc.

Cette mesure est proposée conformément aux préconisations du Cahier Technique N°88.

Déroulé de l'action

Etape 1 : Elaborer un tableau de bord en définissant les indicateurs adaptés :

- Pour évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'IC
- Pour quantifier les pressions exercées sur le milieu et suivre leur évolution
- Pour effectuer le suivi des mesures : ces indicateurs sont listés dans chaque fiche action « indicateurs de suivis »
- Pour estimer l'efficacité des mesures : ces indicateurs sont précisés dans chaque fiche action « indicateurs d'efficacité »

Etape 2 : Renseigner régulièrement le tableau de bord, remplir l'application SIN2, écrire les rapports annuels et organiser les COPIL

Etape 3 : Ajuster les mesures en fonction des résultats des différents suivis
Engagement rémunérés
/
Engagement non rémunérés
Animation des groupes de travail, définition des indicateurs, mise en œuvre du tableau de bord et rapportage

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice
Partenaires identifiés	/
Financement potentiel	Appui OFB

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels d'activité - Indicateurs sur l'état de conservation des habitats, des espèces et des pressions exercées sur le milieu - Tableau de bord final

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Renseignement régulier du tableau de bord et de SIN2
Indicateurs d'évaluation	- Représentativité et pertinence des indicateurs choisis

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Mise en œuvre de la mesure : temps animateur (voir feuille de route de l'animateur)

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION</h2>
Action n°C04	
Priorité 2	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Tous
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000 - Amélioration de la compréhension des enjeux de conservation - Changement du comportement des usagers - Meilleur respect de la réglementation
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>Il est nécessaire de mettre en place un plan de communication dans le cadre de l'animation du DOCOB afin de valoriser les mesures mises en œuvre, d'informer les usagers de leur existence et de communiquer autour des enjeux de préservation des habitats et espèces.</p> <p>Objectif</p> <p>Cette mesure vise à créer divers supports de communication qui seront distribués dans le cadre des actions de sensibilisation définies dans les fiches C01 et C02 ou mis en place à divers points stratégiques du site.</p> <p>La bonne communication autour des enjeux Natura 2000 vise à une amélioration des comportements du grand public et une prise de conscience de la nécessité de protéger le milieu marin. Ces supports d'information contribueront à limiter les dégradations d'origine anthropiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Déroulement</p>

Inventorier des documents de communication déjà existants, les mettre à jour si nécessaire et les relayer lors de diverses animations

Compléter les supports existants par une documentation spécifique sur la zone Natura 2000.

- Création de supports type plaquettes ou livrets en cohérence avec le réseau Natura 2000 et les sites voisins.
- Création de panneaux roll-up à exposer lors de manifestations

Thématiques : patrimoine naturel, activités nautiques, mesures de gestion

Contenu à valider par les experts scientifiques

Mise en place de panneaux d'information :

- Identifier les endroits stratégiques (cales de mise à l'eau, plages fréquentées) ;
- Organiser des réunions avec l'ensemble des partenaires (services de l'état, établissements publics, représentants d'usagers, associations, socio-professionnels...) pour informer de la complémentarité des actions des différents programmes (LIFE, Natura 2000, espèces protégées, etc) ;
- Définir et adapter les thématiques abordées selon les emplacements identifiés : banquettes de Posidonie (rôle écologique, gestion), entretien des plages (rechargement, origine et gestion des déchets et de la matte morte), herbiers de posidonie (rôle écologique, mesures de protection), espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site (grands dauphins et tortues caouanne, impacts des activités humaines sur les habitats et les espèces, espèces envahissantes... ;
- Validation par des scientifiques du contenu des panneaux ;
- Conception et réalisation des panneaux ;
- Pose et entretien des panneaux.

Création et animation d'un site internet

Mise à jour régulière de la page internet avec les actions concrètes menées sur le site Natura 2000, les actions de communication, les actualités, etc.

Ces actions sont complémentaires des fiches C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public » et C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels »

Engagement rémunérés

- Conception et réalisation des panneaux d'information
- Pose et entretien des panneaux d'information
- Conception et réalisation de supports d'information

}] Dans le cas où la création du panneau/plaquette est consécutive à un contrat Natura 2000, auquel cas le financement est prévu dans la mesure reliée

Engagement non rémunérés

- Mise en œuvre des outils de communication
- Organisation des réunions de concertation
- Création et animation du site internet

<ul style="list-style-type: none"> - Distribution des supports de communication - Conception et réalisation des panneaux d'information - Pose et entretien des panneaux d'information - Conception et réalisation de supports d'information 	}	<i>Dans le cas où la création du panneau/plaquette est à objectif de communication sensu-stricto les coûts seront à la charge de la commune/ de la structure animatrice</i>
---	---	---

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation, Contrat Natura 2000 pour les panneaux d'information
Maître d'œuvre	Structure animatrice
Partenaires identifiés	Communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer, Parc national des Calanques, services de l'Etat
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics, communauté européenne

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des réunions de concertation - Panneaux : Cahier des Clauses Techniques Particulières, factures, rapports de chantiers, cahier d'enregistrement des interventions, rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de panneaux conçus et mis en place - Nombre de documents édités - Nombre de visites du site internet
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la perception des mesures par les usagers - Evolution des comportements des usagers - Fréquence des dégradations/dommages subi(e)s par les panneaux installés

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et coordination de l'action, organisation des réunions : temps animateur - Création et mise en ligne du site internet : 300€ TTC - Animation du site internet : temps animateur - Conception des supports d'information : temps animateur - Fabrication des panneaux d'information : 500€ /panneau (<i>DOCOB côte bleue</i>) - Installation des panneaux : 100€ /panneau (<i>DOCOB côte bleue</i>)
----------------------------	--

	- Entretien des panneaux : prestation - Conception et impression des supports 5000 exemplaires : 4000€ (<i>DOCOB Golfe d'Ajaccio</i>) - Distribution des outils de communication : temps animateur				
Phasage	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
	Création du site internet	Fabrication et installation des panneaux d'information + supports	Entretien des panneaux + réimpression des supports actualisés	Entretien des panneaux + réimpression des supports actualisés	Entretien des panneaux = + réimpression des supports actualisés
	300 €	6000 €	A définir	A définir	A définir
		4000 €			
	Total : 10 300€ T.T.C				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>EFFECTUER UNE VEILLE SUR LA QUALITE DE L'EAU</h2>
Action n°E02	
Priorité 2	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO4 : Assurer une veille sur la qualité de l'eau OO5 : Assurer une veille sur les impacts du changement climatique OO9 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>La gestion d'un site Natura 2000 nécessite d'effectuer des bilans écologiques réguliers, notamment sur la qualité des eaux. Actuellement, il existe un point d'analyse de la qualité de la masse d'eau « Bec de l'Aigle – Pointe Fauconnière ». Ce point est situé en dehors de la zone Natura 2000</p> <p>Objectif</p> <p>L'animateur aura pour rôle essentiel d'assurer une veille sur le suivi de la qualité des eaux de la masse d'eau FRDC07c. La mise en place de nouveaux points de suivi doit respecter les directives de la DCE et du SDAGE. En ce sens, il ne sera possible d'installer de nouveaux points que pour des besoins ponctuels pour vérifier l'impact d'un nouvel aménagement.</p> <p>Déroulement</p> <p>Effectuer une veille des suivis et restituer les résultats, notamment via le tableau de bord et SIN2 (Fiche G03 « Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site »)</p> <p><u>Engagement rémunérés</u></p>

/
Engagement non rémunérés
Réalisation des suivis scientifiques et analyse des données

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice
Partenaires identifiés	Scientifiques, AERMC, station d'épuration
Financement potentiel	Fonds européens

CONTROLES	
Points de contrôle	- Rapports des suivis

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Etat des masses d'eau
Indicateurs d'évaluation	- État de conservation des habitats et espèces

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Coordination et accompagnement de la mesure : temps animateur

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE PATROUILLE NAUTIQUE</h2>
Action n°G05	
Priorité 2	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO8 : Améliorer la connaissance des activités OO9 : Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site
Effets attendus	Prise de conscience et modification des comportements Diminution du nombre de dégradations constatées Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000 Respect de la réglementation existante sur le site
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	De juin à octobre de chaque année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>La phase de concertation avec les différents groupes de travail ainsi que l'étude socio-économique ont permis de souligner la nécessité d'augmenter les moyens de contrôle et de communication sur le site Natura 2000. Il s'agit d'informer et sensibiliser les usagers sur leurs impacts, notamment sur l'herbier de posidonie, et de suivre l'évolution de ces pratiques. La mise en place d'une patrouille nautique répond à ces besoins.</p> <p>Objectif</p> <p>Cette mesure vise à mettre en place une patrouille nautique, qui aura les missions suivantes :</p> <p><u>Mission de sensibilisation</u> : Ce sera la mission principale de la patrouille. Les agents de la patrouille vont directement à la rencontre des usagers pour leur transmettre des bonnes pratiques et les informer des enjeux du</p>

site (le contexte de Natura 2000, les habitats à enjeu, les bonnes pratiques environnementales, la pollution...), notamment via la distribution de documents de communication. La patrouille pourra également rappeler aux usagers les différentes réglementations en vigueur dans la baie et dans le Parc national des Calanques, et pourra les informer sur les différentes mesures de gestion menées dans le cadre de Natura 2000 et dans d'autres programmes.

Mission de surveillance : Une autre mission de la patrouille sera de rappeler la réglementation en vigueur sur les différents secteurs du site Natura 2000. Les agents ne sont pas assermentés mais pourront alerter les autorités compétentes en cas de non-respect de la réglementation. En fonction des besoins, la possibilité d'assermentation des agents pourrait être étudiée.

Contribution à la collecte de données :

- Suivis de fréquentation : les agents contribueront au suivi de la fréquentation du site, avec une vigilance particulière sur la fréquentation des ZMEL et de la zone de mouillage de la grande plaisance, au moins pendant la période estivale ;
- Contribution aux suivis scientifiques : Les agents pourront effectuer une veille sur l'Etat général du plan d'eau (habitats/espèces envahissantes), en contribuant aux différents réseaux d'observation de la faune marine mise en place, ainsi que des espèces invasives.

Ces actions sont à mutualiser avec la patrouille de Saint-Cyr-sur-mer, la brigade nautique de La Ciotat et la patrouille bleue du Parc national des Calanques.

La patrouille nautique interviendra principalement en milieu marin, notamment auprès des plaisanciers, mais un temps d'action pourra être consacré sur les plages, le littoral et également dans les ports.

Les missions de la patrouille se déclinent de la manière suivante :

Etape 1 : Etablir la feuille de route de la patrouille nautique. Il s'agira de définir le mode de gestion (structure référente, statut administratif, financement, compétences, assurances, responsabilités juridiques...), de préciser les missions, d'établir les modes d'intervention et de valider un calendrier d'intervention

Etape 2 : Mettre en place le cadre de collaboration entre les services de l'Etat et la patrouille. Les agents n'étant pas assermentés, il est nécessaire de définir leur moyen d'action lors de la constatation du non-respect d'une réglementation. En cas de possibilité d'assermentation des agents, prévoir la formation des agents.

Etape 3 : Effectuer les démarches administratives et produire les dossiers réglementaires nécessaires.

Etape 4 : Définir les besoins matériels de la patrouille. Une étude de marché sera menée pour répondre au mieux aux besoins des agents concernant les moyens nautiques. Les embarcations pourront être louées ou achetées. Il faudra définir si la patrouille portera un uniforme, lequel, leurs moyens de communication, le matériel de sécurité...

Etape 5 : Mettre en service la patrouille
<u>Engagement rémunérés</u>
/
<u>Engagement non rémunérés</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de la patrouille : rémunération des agents, mise à disposition des véhicules et du matériel de communication et de sécurité - Etablissement de la feuille de route de la patrouille - Mise en place du cadre de collaboration - Démarches administratives et réglementaires - Rédaction des bilans et des suivis

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice, collectivités territoriales
Partenaires identifiés	Services de l'Etat chargés de la surveillance en mer
Financement potentiel	Etat, collectivités, établissements publics, union européenne

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels d'activité de la patrouille - Rapports des suivis de fréquentation - Organisation et comptes rendus des réunions

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées de patrouille effectués - Nombre d'usagers sensibilisés - Nombre d'infractions signalées - Nombre de contraventions effectivement émises
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du comportement des usagers - Perception par les usagers du rôle de la patrouille - État de conservation des habitats et espèces

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Déroulement de la mise en place : temps animateur Frais de fonctionnement d'une patrouille nautique sur 4 mois (source DOCOB des

	<p>ZSC « <i>Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins</i> » et « <i>Cap Sicié – Six Fours</i> ») : coût d'une embarcation (location, carburant, assurance) ~ 9 500€ TTC, salaire des agents de la patrouille (2 agents pour environ 100 jours travaillés) : ~ 17 000€ TTC</p> <p>Etudier la possibilité de mutualiser les moyens avec des structures déjà existantes, notamment avec le Parc National des Calanques</p>
--	--

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GESTION DES MACRO-DECHETS TERRESTRES
Action n°G06	
Priorité 3	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO3 : Réduire les apports de macro-déchets et en maîtriser les flux OO9 : Impliquer les acteurs locaux dans l'animation du site OO11 : accompagner les collectivités vers une gestion douce des plages
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces concernées - Limiter le nettoyage mécanique des plages - Améliorer le système de récupération des macro-déchets - Réduire le tonnage de déchets récoltés sur le site - Modifier le comportement des usagers pour réduire l'apport de macro-déchets
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPITON DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>En mer, 80 % des déchets proviennent des activités terrestres. Ils ont soit gagné la mer ou y ont été jetés. Ces macro-déchets sont de nature et de taille très diverses : mégots, sacs plastiques, coton-tiges, emballages plastiques, filets et équipements de pêche, etc. Les sacs plastiques représentent 40 à 50 % des déchets plastiques marins.</p> <p>Ces macro-déchets ont un très fort impact sur la biodiversité marine. Ils risquent d'empoisonner ou piéger la faune. Les tortues marines ingèrent par exemple des sacs plastiques qu'elles prennent pour des méduses. Des mammifères marins se retrouvent emprisonnés dans des filets fantômes qui en dérivant continuent de pêcher.</p> <p>Les déchets plastiques se décomposent également en micro-plastiques et se retrouvent ainsi dans toute la chaîne alimentaire. Par ailleurs, les macro-déchets se prennent dans les filets des pêcheurs professionnels, ce qui diminue leur capacité de pêche et peut occasionner des dégradations des engins.</p> <p>Nettoyage des plages :</p>

13 plages sont répertoriées sur le site : huit sur la commune de la Ciotat et cinq sur la commune de Saint-Cyr-Sur-Mer. En dehors de la saison estivale, les deux communes laissent les banquettes de posidonie en place (G04 « Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie »). La commune de la Ciotat nettoie manuellement les plages deux fois par semaine. Lors de la saison estivale, les deux communes effectuent un nettoyage quotidien des plages manuel et mécanique. Les plages sont toutes équipées de poubelles.

Macro-déchets littoraux : Leurs sources sont variées : bassin versant, activités commerciales, présence de marchés situés à proximité immédiate du port, des chantiers de La Ciotat Shipyard, des pêcheurs de loisir au surfcasting qui peuvent égarer des plombs et des fils de nylon.

Le nettoyage des ports fonctionne en Régie pour la ville de Saint-Cyr-Sur-Mer. Des opérations de nettoyage des ports avec les clubs de plongée de Saint-Cyr-Sur-Mer sont organisées au printemps. Le programme « Calanques propres » est en cours sur l'ensemble de la baie. Les commerçants sont sensibilisés via l'opération « Commerçants 0 déchets » à l'initiative du CPIE Côte provençale.

Objectifs de l'action

Plusieurs types d'action peuvent être envisagés :

- Le recensement des dispositifs existants, que ce soit sur les plages pour le tri sélectif ou dans les ports pour récupérer les macro-déchets marins ;
- Le remplacement progressif du nettoyage mécanique des plages par du nettoyage manuel ;
- Le soutien des actions existantes concernant la collecte de déchets (telles que Calanques propres ou le nettoyage des plages avec l'association Terre Mer) ou la réduction d'apports de macro-déchets (telles que commerçants 0 déchets) ;
- La mobilisation des associations, des usagers de loisir et du grand public pour contribuer au ramassage des macro-déchets sur le littoral.

Toutes ces actions sont à mener en parallèle d'actions de sensibilisation auprès des différents publics (Fiches C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public » et C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels »)

Déroulé de l'action

Etape 1 : En collaboration avec les communes, les ports, actualiser l'état des lieux sur les modalités existantes concernant le nettoyage des plages et la récupération des macro-déchets du littoral.

Etape 2 : Créer un groupe de travail avec les différents acteurs concernés (communes, Parc national des Calanques, structures portuaires, associations environnementales, pêcheurs professionnels, clubs nautiques,...) afin de définir le cadre d'une mobilisation possible pour contribuer au nettoyage des plages. Un scénario de nettoyage raisonné des plages sera proposé selon la situation écologique et économique de chacune des plages⁶.

Etape 3 : Regrouper toutes les initiatives existantes et vérifier leur cohérence afin de définir les protocoles de collecte les mieux adaptés au contexte physique et environnemental, au matériel disponible, à la technicité des

⁶ Guide méthodologique, nettoyage raisonné des plages, conservatoire du littoral, 2010

intervenants. Les protocoles de collecte devront comprendre :

- Modes d'interventions de collectes
- Stockages à terre
- Transport
- Traitement
- Valorisation à but de communication

Un cahier des charges du nettoyage, en lien avec la gestion raisonnée des banquettes de posidonies des plages par la commune sera également rédigé.

Etape 4 : Communication autour des actions menées et des protocoles identifiés pour encourager la mobilisation citoyenne et des divers acteurs socio-économiques. Réaliser des panneaux d'information sur les macro-déchets, leur impact et les bonnes pratiques à appliquer (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication »).

Engagement rémunérés

- Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine anthropique et accessoires liés à la collecte (sacs biodégradables, gants, etc)
- Mise en place de bacs de récupération
- Evacuation des déchets collectés et frais de mise en décharge

Dans le cas où le ramassage est effectué par la commune

Engagement non rémunérés

- Coordination de la mesure
- Distribution des outils de communication et actions de sensibilisation

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation, Contrat Natura 2000
Maître d'œuvre	Structure animatrice, collectivités territoriales, associations...
Partenaires identifiés	Communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer, Parc national des Calanques, DREAL, CPIE côte provençale, structures portuaires
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics (OFB, AERMC), communauté européenne

CONTROLES

Points de contrôle	Etape 1	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de la situation en termes de gestion des plages et des dispositifs de récupération des macro-déchets - Comptes rendus des réunions
	Etape 2	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un cadre de mobilisation entre les différentes parties prenantes - Comptes rendus des réunions de concertation

	Etape 3	- Cahier des charges nettoyage des plages - Protocoles de collecte
	Etape 4	- Panneaux : Cahier des Clauses Techniques Particulières, factures, rapports de chantiers, cahier d'enregistrement des interventions, rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Nombre d'associations, de commerçants, de pêcheurs, de plaisanciers mobilisés- Nombre/volume de déchets récoltés - Nombre d'opérations menées
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Volume de déchets traités

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	- Coordination de l'ensemble de la mesure, organisation des réunions : temps animateur (cf. feuille de route de l'animateur) - Accompagnement à la collecte des déchets : prestation à préciser - Evacuation des déchets et frais de mise en décharge : prestation à préciser
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	MENER UNE REFLEXION POUR DES PRATIQUES DURABLES DE RECHARGEMENT DE PLAGE
Action n°G07	
Priorité 3	MISSION D'ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO1 : veiller à l'absence d'impacts de nouveaux travaux sur les habitats et les espèces OO11 : Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces concernées - Pérenniser des actions respectueuses de l'environnement auprès des communes
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Plages du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPITON DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>. A ce jour un rechargement de la plage Lumière a été autorisé en 2019 Sur les plages Cynnos, Capucins, des Lecques et la Grande plage, le sable est stocké en hiver en haut de plage et est étalé en début de saison.</p> <p>L'activité balnéaire est importante il s'agit ici de maintenir l'activité en toute sécurité, tout en répondant aux enjeux environnementaux du site.</p> <p>L'impact du rechargement des plages dépend de l'origine des sédiments et des techniques utilisées. Le Parc National des Calanques est mobilisé pour avis lors d'opérations de rechargement des plages. Les DREAL et DDTM instruisent également le dossier.</p> <p>Objectifs de l'action</p> <p>Concernant le rechargement des plages, il s'agit de mener une réflexion, en plus des autorisations réglementaires requises, afin d'établir des modalités pérennes et respectueuses des opérations jugées nécessaires de rechargement. Ce besoin étant nouveau sur le secteur. Cette action devra se faire en cohérence avec le contrat de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et en conformité avec la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte</p>

Une vigilance devra être portée sur le suivi prévu dans le cadre des travaux de rechargements (avant, pendant et après les travaux) en sable afin d'évaluer l'impact sur les habitats marins.

Cette action devra s'accompagner d'actions de sensibilisation auprès des différents publics (Fiches C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public » et C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels »)

Déroulé de l'action

Etape 1 : En collaboration avec les communes, actualiser l'état des lieux sur les modalités de rechargement des plages et du contexte hydro-sédimentaire des plages.

Etape 2 : Accompagner la rédaction d'un cahier des charges sur le rechargement des plages concernées afin de pérenniser des pratiques durables et respectant les enjeux environnementaux.

Etape 3 : Communication autour des actions menées pour informer les usagers de l'enjeu du rechargement des plages

Etape 4 : suivre avant pendant et après travaux les habitats d'intérêt communautaires présents sur la zone de travaux.

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés

-Coordination de la mesure

-Distribution des outils de communication et actions de sensibilisation

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice, collectivités territoriales, associations...
Partenaires identifiés	Communes de la Ciotat et de Saint-Cyr-Sur-Mer, Parc national des Calanques, Services de l'Etat
Financement potentiel	Etat, collectivités territoriales, établissements publics (OFB, AERMC), communauté européenne

CONTROLES

Points de contrôle	Etape 1	- Etat des lieux des modalités de rechargement des plages
	Etape 2	- Compte rendu de l'étude hydro-sédimentaire (dans le cadre du contrat de baie) - Cahier des charges rechargement des plages

	Etape 3	- Moyens de communication produits
	Etape 4	- Rapport de suivi des habitats avec photos

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Volumes de sable rechargés - Nombre de rechargements
Indicateurs d'évaluation	- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - utilisation par les communes du CCTP (cf étape 2) dans les appels d'offres

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	- Coordination de l'ensemble de la mesure, organisation des réunions : temps animateur (cf feuille de route de l'animateur)

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	CONTRIBUER A L'ORGANISATION DES MOUILLAGES POUR LA PETITE PLAISANCE (<24M)
Action n°U02	
Priorité 1	ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO2: Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-morts OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé
Effets attendus	- Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies du secteur ouest - Maintien du bon état de conservation de l'herbier de posidonies du secteur Est - Amélioration de l'état de conservation des RIAP sur le site
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	- 1120-1* : Herbier de posidonie -1170-13 : Roche infralittorale à algues photophiles

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année mais gros enjeu lors de la période estivale de juin à septembre
Atlas cartographie	Atlas TOME1 p15, 16, p20

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>A l'échelle de la façade, la stratégie mouillages a été validée lors de la séance du CMF du 4 juin 2019. Ce document se situe dans la continuité de la stratégie de 2010 et la complète, d'une part, en élargissant son champ d'application à la grande plaisance et, d'autre part, en ajoutant un volet opérationnel basé sur un état des lieux actualisé. Les navires concernés par cette stratégie sont la petite plaisance (jusqu'à 24 mètres) et la grande plaisance (au-delà de 24 mètres sans limite de taille), dès lors que le navire est destiné à la plaisance. Des secteurs prioritaires ont ainsi été identifiés dans chaque département littoral pour organiser le mouillage de plaisance afin de préserver ces habitats riches et écologiquement fragiles. Dans la baie de la Ciotat, 3 sites ont été identifiés : l'île Verte, au large du port des Capucins, et à l'ouest du Cap Liouquet et 3 pour la commune de Saint-Cyr sur-mer : Port de la Madrague-la Reinette, Port d'Alon et La Moutte.</p> <p>La petite et la moyenne plaisance (unités inférieures à 24m en lien avec le Schéma Global d'Organisation du Mouillage (SGOM) du Parc National des Calanques (Parc national des Calanques), mais aussi les autres activités telles que la pêche de loisir embarquée, la plongée et certaines activités nautiques induisent la présence de mouillage dans la baie de la Ciotat. Certains secteurs sont ainsi particulièrement touchés par l'impact des ancrages, et ce principalement durant la saison estivale de juin à septembre.</p> <p>Devant les plages de la Ciotat, des Capucins à la grande plage, ainsi que devant les plages de la Reinette à la</p>

Madrague pour Saint-Cyr-Sur-Mer, c'est la petite plaisance qui a le plus d'impact par sa fréquentation dense en été. La pêche de loisir embarquée concerne davantage le secteur du Liouquet.

Des habitats d'intérêt communautaires sont présents sur ces zones : les herbiers de posidonies et les roches infralittorales à algues photophiles (RIAP) principalement, les coralligènes dans une moindre mesure.

Les herbiers de posidonies sont un enjeu majeur pour le site. Ils couvrent 27% du site de sa superficie et sont répartis de façon hétérogène. Le secteur Ouest, particulièrement fréquenté par la petite et la grande plaisance est en état de conservation moyen à médiocre. Le secteur Est est davantage préservé avec un bon état de conservation. La matre morte représente 5,6% du site.

Ces deux habitats sont protégés en droit français, européen et international par les conventions de Berne et de Barcelone.

Les roches infra-littorales à algues photophiles présentent un niveau de conservation « moyen à médiocre ». On les retrouve notamment au niveau du Cap Liouquet. Le coralligène est très peu présent dans le site (0,081% du site), est dans un bon état de conservation.

En l'absence de réglementation et d'installation aménagée, les ancres et le ragage de leur chaîne, induit une détérioration de ces habitats.

Actuellement, un seul Arrêté Préfectoral, l'AP 123-2019, régleme la mouillage de la petite et moyenne plaisance : il est interdit pour tout type de navire de mouiller dans les habitats d'espèces végétales marines protégées par la réglementation (herbiers de posidonie vivant et mort, cymodocée, ...). Cet arrêté est très récent et sa mise en œuvre sera déclinée par des arrêtés locaux (échelle départementale / territoriale pour préciser les zones où il sera autorisé / interdit de mouiller).

Objectifs de l'action

Cette mesure vise à s'assurer que les enjeux du site Natura 2000 au vu de la déclinaison des arrêtés locaux découlant de l'arrêté 123/2019 sont pris en compte dans la mise en œuvre des zones de mouillages.

Il s'agira pour l'animateur de faciliter la mise en place de projets opérationnels d'organisation du mouillage en conformité avec les arrêtés locaux et en cohérence avec le SGOM du PNC, sur les secteurs les plus sensibles et à forte concentration de plaisance.

L'animateur assurera la sensibilisation autour de cette nouvelle réglementation, ainsi que la communication afin d'appuyer les services de l'Etat dans la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

L'animateur assurera l'intégration de ces projets dans les objectifs du DOCOB, en collaboration avec les acteurs tels que le Parc National des Calanques, l'animateur du site Natura 2000 Pointe Fauconnière, et en concertation avec les différents usagers concernés.

Compte tenu de l'état de conservation de l'herbier de posidonie notamment, le secteur Ouest mérite une action rapide pour un arrêt de la dégradation matre morte incluse, et pour le secteur Est une action permettant de maintenir l'herbier dans son état actuel matre morte incluse.

Il s'agira de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées, par des suivis de l'état de conservation de l'herbier et de proposer des ajustements si l'efficacité sur l'état de conservation de l'herbier n'est pas atteinte.

Proposition initiale

Cette mesure s'inscrit dans une réflexion plus globale de la gestion du mouillage de plaisance à l'échelle de la façade méditerranéenne. Cette réflexion étant coordonnée par la Préfecture maritime, les actions seront donc menées en étroite collaboration avec les différents services de l'Etat.

Sur le mouillage, il est proposé qu'un groupe de travail soit mis en œuvre par l'animateur associant : le Parc national des Calanques, la PREMAR, les DDTM, la DREAL, OFB, AERMC, CR PACA, le CD 13, MPM, les collectivités, les associations d'usagers et environnementales, afin de suivre l'ensemble des actions petite plaisance. Pour cette action il sera utile de prendre en considération les fiches 16 et 17 du schéma global des mouillages validés en conseil d'administration du PNC du 10 décembre 2020.

Déroulé de l'action Petite Plaisance

Concernant la mise en œuvre de la réglementation PP et la sensibilisation

- **Etape 1** : Faciliter la mise en place des zones réglementées par les nouveaux décrets (signalétique, balisage écologiques)
- **Etape 2** : Assurer la sensibilisation auprès des représentants d'usagers et usagers sur la nouvelle réglementation applicable (Fiche C01 « sensibilisation des usagers et du grand public »)
- **Etape 3** : Appuyer les services de l'état dans la surveillance et l'application de la réglementation (interdiction de mouillage dans les ZIM).
- **Etape 4** : Collaborer au groupe de travail avec les services de l'Etat pour la mise en place de ZMEL et de ZMO (échanges et réunions pour la mise en place, diagnostic écologique avant mise en œuvre, points de vérité-terrain pour actualiser les données existantes).
- **Etape 5** : Appui aux porteurs éventuels, simulation du montage de projet, recherche de financements (contrat Natura 2000).
- **Etape 6** : Suivre l'efficacité de la sensibilisation et de la réglementation (notamment effet éventuel report, suite à l'application d'une réglementation) par des vérités terrain et des enquêtes régulières
- **Etape 7** : Suivi des herbiers en cohérence avec les suivis institutionnels (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces à enjeu de conservation de « moyen » à « très fort » »)

Engagement rémunérés

Engagement non rémunérés

- Coordination de la mesure et organisation des groupes de travail
- Sensibilisation
- Rédaction des cahiers des charges des contrats Natura 2000
- Appui aux services de l'Etat

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'ouvrage	Structure animatrice
Maître d'œuvre	
Partenaires identifiés	Services de l'Etat, Parc national des Calanques, associations environnementales, communes, gestionnaires des ports, Métropole,
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales (région, départements, communes), établissements publics (OFB, AERMC)

CONTROLES		
Points de contrôle	Etape 1	Plaquette de communication, nombres de plaisanciers sensibilisés
	Etape 2	Réalisation de patrouilles
	Etape 3	Participation aux réunions de mise en place des projets
	Etape 4 et 5	Nombre des dossiers co-construits
	Etape 6	Nombres enquêtes réalisées

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Perception de la mesure par les usagers
Indicateurs d'évaluation	- État de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION		
Budget et prévisionnel	Les réflexions en cours en lien avec l'arrêté 123-2019, détermineront quels dispositif(s) sera /seront mis en place. On peut cependant estimer globalement les coûts qui seront porté par le porteur de projet :	
	Etapes 2, 3 et 5	- Organisation de la concertation : temps animateur
	Etape 4	- Diagnostic écologique de la zone (carto), enquête
	Etapes 6 et 7	- enquêtes, études terrains
	Etape 5	

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	<h2>SENSIBILISER LES USAGERS DE LA GRANDE PLAISANCE</h2>
Action n°C05	
Priorité 1	REGLEMENTATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO2 : Supprimer l'impact de l'ancrage et du balisage sur corps-morts OO7 : Sensibiliser les usagers à leurs impacts sur les habitats et espèces OO10 : Veiller à un trafic maritime maîtrisé
Effets attendus	- Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies du secteur Ouest - Maintien du bon état de conservation de l'herbier de posidonies du secteur Est - Amélioration de l'état de conservation des RIAP sur le site
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	-1120-1* : Herbier de posidonie -1120-1* : Herbier de posidonie -1170-14 : Coralligène

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Tout le site Natura 2000 « Baie de la Ciotat », mais plus gros enjeu sur la partie Ouest à proximité des chantiers de réparation navale
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte de la baie de la Ciotat</p> <p>La grande plaisance (unités supérieures à 24m) sur la baie de la Ciotat est essentiellement liée à la présence des chantiers de réparation navale sur le port de la Ciotat gérés par La Ciotat Shipyard. Cette activité a lieu toute l'année et correspond à une quarantaine de navires de 25m à 80m (données AIS 2012-2013), il sera utile d'actualiser ces données. Ces navires de grande plaisance peuvent être amenés à mouiller en dehors du port en attendant de pouvoir s'y amarrer. Dans la situation la plus défavorable, un ou deux yachts de grande plaisance peuvent être au mouillage forain en zone d'attente.</p> <p>Deux coffres d'amarrage avaient notamment été installés dans les années 80 dans le cadre de l'activité historique de construction navale. Les chaînes de ces coffres sont encore présentes mais les coffres ne sont plus en service. Dans le cadre des travaux pour la construction et l'exploitation d'une plateforme et d'un ascenseur pour navires de très haute plaisance jusqu'à 4500 tonnes, et pour la construction et l'exploitation d'un nouveau port à sec et son aire de carénage, l'arrêté préfectoral 58-2019-AE (Préfet des Bouches du Rhône 6 mars 2020) autorisant les travaux prévoit dans son article 12-2 la mise en service et la gestion de dispositifs de mouillages d'attente. Il est à ce jour envisagé de réhabiliter les 2 coffres pour répondre à cette mesure.</p>

Trois arrêtés préfectoraux règlementent le mouillage de la grande plaisance :

-L'AP 155-2016 du préfet maritime règlemente les mouillages des navires de plus de 45 / 80 m, notamment en définissant des zones de mouillage préférentielles. Malgré cet arrêté, certains navires fréquentant la baie de la Ciotat mouillent en dehors de ces zones préférentielles (AP 155-2016).

-L'AP 123-2019 du préfet maritime : il est interdit pour tout type de navire de mouiller dans les habitats d'espèces végétales marines protégées par la réglementation (herbiers de posidonie vivant et mort, cymodocée, ...). Des arrêtés locaux (échelle départementale / territoriale) sont en cours de mise en œuvre pour préciser les zones où il sera autorisé / interdit de mouiller.

-L'arrêté n°11-2021 règlemente le mouillage des unités de plus de 24 mètres dans les Bouches du Rhône et le Var.

Les habitats impactés par les mouillages sont en priorité les herbiers de posidonie vivants, les mattes mortes de posidonies. D'autres habitats peuvent être impactés, comme le coralligène. Ces habitats sont protégés en droit français, européen et international par les conventions de Berne et de Barcelone.

En l'absence de réglementation et d'installation aménagée, le mouillage, par le ragage des chaînes et par les mouvements des ancres, induit une détérioration de ces habitats. Pour exemple, le mouillage d'un yacht de 50 m peut impacter jusque 1500 m² d'herbiers de posidonies.

Objectifs de l'action

Cette mesure vise à s'assurer que l'arrêté n°11-2021 est respecté par les usagers, pour cela l'animateur devra participer à la communication afin de diffuser largement la réglementation auprès des usagers concernés

Proposition initiale :

-Suivre la mise en place de la mesure d'accompagnement prévu par l'arrêté AP 58-2019-AE

- Mener des actions de sensibilisation en lien avec les partenaires institutionnels (sémaphore notamment) pour faire connaître la réglementation, diffusion de messages via le Sémaphore, campagnes radio... à destination des usagers de la grande plaisance. Un travail avec la FIN pourra être utilement mené.

- Mener des actions de sensibilisation en lien avec la Ciotat Shipyards pour inciter les usagers à utiliser des coffres et obliger les clients à bien gérer les eaux grises et les cuves d'eaux noires. (voir fiche G08 « Atteindre une excellence environnementale au sein des ports de plaisance », C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public » et C02 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels »).

La mise en place de ces mesures se fera en concertation avec les différents services de l'Etat, avec la Ciotat

Shipyards, en conformité avec la réglementation locale (plans de balisage, ...) et la stratégie de gestion du mouillage de la façade méditerranéenne et en cohérence avec le schéma global d'organisation du mouillage du Parc national des Calanques.

Cette mesure s'inscrit dans une réflexion plus globale de la gestion du mouillage de plaisance à l'échelle de la façade méditerranéenne. Cette réflexion étant coordonnée par la Préfecture maritime, les actions seront donc menées en étroite collaboration avec les différents services de l'Etat.

De la même manière, un suivi de la fréquentation grande plaisance sera à mener (cf partie Etudes et suivis)

Déroulé de l'action

Etape 1 : Organiser la communication et la sensibilisation. Identifier les structures cibles. Préparer les messages à diffuser et la forme la plus appropriée. Suivi de la fréquentation.

Etape 2 : remise en état des coffres

Participer au groupe de travail avec le Parc national des Calanques, la DDTM et les différents acteurs (La Ciotat Shipyards, collectivités) pour la mise en place des coffres et la mise en œuvre d'un règlement de police approprié (gestion des eaux, pollution sonore et lumineuse, ...)

Etape 3 : Mettre en place, en cohérence avec les actions du parc, la DDTM et les établissements publics, un suivi de l'état de conservation des habitats marins sur les secteurs impactés par le mouillage grande plaisance (Fiche E03 « Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces à enjeu de conservation de « moyen » à « très fort » »)

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés

- Coordination de la mesure et organisation du groupe de travail
- Communication et sensibilisation
- Mise en œuvre des suivis annuels de fréquentation
- Mise en œuvre de suivis des habitats tous les 3 ans ou tous les 6 ans

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
Maître d'œuvre	Structure animatrice, Parc national des Calanques, Etat, collectivités territoriales, établissements publics, bureaux d'étude, gestionnaires des ports
Partenaires identifiés	Associations environnementales, Parc national des Calanques, communes, gestionnaires des ports
Financement potentiel	Communauté européenne, Etat, collectivités territoriales (région, départements,

	communes), établissements publics (OFB, AERMC)
--	--

CONTROLES

Points de contrôle	Etape 1	- Nombres de réunions, et compte rendus, avec les différents acteurs et structures ciblées - Support de communication - Temps animateur pour suivi fréquentation (données AIS, sémaphore)
	Etape 2	- Nombres de réunions
	Etape 3	- Mise en place du suivi de l'état de conservation
	Etape 4	- /

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Etude de fréquentation liée au respect des AP - Nombre de jours d'utilisation du coffre
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de navires par an et par jour mouillant dans l'herbier de posidonie vivant et mort - État de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	Coordination de la mesure : temps animateur, voir feuille de route de l'animateur
----------------------------	---

3.3.4 Etudes et suivis scientifiques

Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	N° de page
E03	Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » à « très fort »	1	107
E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2	110
E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2	112

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	METTRE EN PLACE DES SUIVIS SCIENTIFIQUES DES HABITATS ET ESPECES A ENJEU DE CONSERVATION DE « MOYEN » A « TRES FORT »
Action n°E03	
Priorité 1	ETUDE ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	OO4 : Assurer une veille sur la qualité de l'eau OO5 : Assurer une veille sur les impacts du changement climatique OO9 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation
Effets attendus	Amélioration des connaissances sur les habitats pour : -évaluer l'efficacité des mesures de gestion, -veiller à la bonne qualité de l'eau, -surveiller la présence et l'évolution des espèces invasives pour estimer les effets du changement climatique
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Habitats : - 1120-1* : Herbier de posidonie -1170-13 : Roche infralittorale à algues photophiles -1170-14 : Coralligène -1110-6 : Sables fins bien calibrés Espèces : -grand dauphin -tortue caouanne

LOCALISATION

Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

Contexte	<p>La gestion d'un site Natura 2000 nécessite d'effectuer des bilans écologiques réguliers sur l'état de conservation des habitats et des espèces. La campagne CARTHAM en 2011 a permis de faire un premier état des lieux. Cet inventaire est cependant incomplet et doit être actualisé régulièrement.</p>
Objectif	<p>Cette mesure va permettre de mettre en place un suivi écologique des habitats à enjeu fort et très fort de</p>

conservation, tels qu'identifiés dans le tome 1 du DOCOB. Pour les habitats et espèces à enjeu moyen, il s'agira essentiellement d'établir une veille.

L'acquisition de ces connaissances permettra de rendre compte des mesures de gestion et de les adapter.

Déroulement

Etape 1 :

- Mettre en place en concertation avec les scientifiques des protocoles d'étude existants adaptés aux différents suivis en précisant la fréquence. Des protocoles existent déjà notamment pour les herbiers de posidonie et le coralligène (EBQI) ;

- Déterminer les indicateurs, parmi ceux existants, pour rendre compte de l'état de conservation des habitats et espèces dans le tableau de bord (type de limite, densité, recouvrement, déchaussement, pourcentage de rhizomes plagiotropes, ...).

Etape 2 : Elaborer le CCTP pour lancer la procédure de marché public, choisir le prestataire et établir un contrat

Etape 3 : S'assurer du bon déroulement des suivis scientifiques

Etape 4 : Restituer les résultats, notamment via le tableau de bord et (Fiche G03 « Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site ») et communiquer sur les résultats via le site internet (Fiche C04 « Elaborer et mettre en place un plan de communication »).

Suivis et études à engager de manière prioritaire :

Evaluation de l'impact des ancrages et balisages traditionnels et écologiques sur les herbiers de posidonie et sur la matte morte.

Si nécessaire, réalisation de cartographies fines des habitats marins

Engagement rémunérés

/

Engagement non rémunérés

Coordination de la mesure, réalisation des protocoles, rédaction des cahiers des charges

Réalisation des suivis scientifiques et analyse des données

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Maître d'œuvre	Structure animatrice, collectivités territoriales, associations
Partenaires identifiés	Scientifiques
Financement potentiel	Etat, Communauté européenne, Collectivités territoriales, Etablissements Publics

CONTROLES

Points de contrôle	- Compte rendus des réunions
---------------------------	------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - Protocoles pour la réalisation des suivis - Rapports des suivis
--	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
--	--

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de protocoles utilisés - Nombre de suivis scientifiques mis en œuvre - Valeurs des différents indicateurs : indices PREI, EBQI, SURFSTAT, TEMPO,...
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - État de conservation des habitats et espèces

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
--	--

Budget prévisionnel	Coordination et accompagnement de la mesure : temps animateur Suivis scientifiques: Par exemple pour Herbier de Posidonie sur 3 stations (<i>Docob côte bleue pour le suivi de l'état de vitalité de l'herbier de Posidonie à partir de différents descripteurs au niveau de 3 balisages</i>)				
Phasage	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
		15 000€			15 000€
	30 000€ TTC				

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	EFFECTUER UN SUIVI DES ACTIVITES DE PÊCHE DE LOISIR
Action n°E04	
Priorité 2	ETUDE ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO8 : Améliorer les connaissances des activités
Effets attendus	Evaluer la pression exercée sur les habitats par la pêche de loisir
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPITON DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>Aucune étude n'a été menée sur la pêche de loisir. Une meilleure connaissance des différentes activités est pourtant nécessaire pour adapter au mieux les mesures de gestion. Le Parc National des Calanques coordonne les études sur la pêche de loisir sur le territoire du Parc.</p> <p>Objectif</p> <p>Cette mesure va permettre d'améliorer les connaissances de l'activité de pêche de loisir sur le site. Un travail va être mené en 2020 dans le cadre du Projet Life intégré MarHa afin de définir des protocoles communs à l'ensemble des sites Natura 2000 marins, pour les suivis d'activités de loisirs telles que la pêche de loisir, la plongée ou encore la plaisance. La définition du protocole de suivi de la pêche de loisir s'appuiera notamment sur le guide des aires marines protégées relatif aux suivis des pêches récréatives dans les AMP⁷</p> <p>Le rôle de l'animateur sera de s'assurer que le protocole défini à l'issue de ce projet est appliqué sur tout le site Natura 2000 de la baie de La Ciotat. Un financement complémentaire pourra éventuellement être prévu.</p>

7 Gamp, E. Tachaires, S. Robert C. 2016. Pêche récréative : Un guide pour vous orienter dans vos méthodes de suivis - Suivi et caractérisation de la pêche récréative dans les aires marines protégées—Agence des aires marines protégées, Fr. - décembre 2016 : 199 pp.

<p>Déroulement</p> <p>S'assurer du bon déroulement du protocole qui pourra comporter différents volets⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux via une enquête socio-économique - Suivi de l'évolution de l'activité sur le site
<p><u>Engagement rémunérés</u></p> <p>/</p>
<p><u>Engagement non rémunérés</u></p> <p>Coordination de la mesure</p>

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Maître d'œuvre	Structure animatrice, collectivités territoriales, Parc national des Calanques, associations...
Partenaires identifiés	CPIE Côte provençale
Financement potentiel	Fonds européens

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire - Indicateurs choisis

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espèces prélevées - Nombre de spécimens prélevés - Fréquence des sorties de pêche - Lieu de pêche
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - État des stocks des espèces cibles

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Coordination et accompagnement de la mesure : temps animateur (voir feuille de route de l'animateur)

DOCOB Natura 2000 BAIE DE LA CIOTAT (FR 9301998)	VEILLER AU SUIVI DES ESPECES ENVAHISSANTES OU INDICATRICES DE CHANGEMENTS GLOBAUX
Action n°E05	
Priorité 2	ETUDE ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	OO5 : Assurer une veille sur les impacts du changement climatique OO9 : Assurer une veille sur les espèces invasives pour limiter leur propagation
Effets attendus	Limiter la propagation d'espèces invasives sur le site Etre informé les changements pouvant survenir suite au changement climatique
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000
Période d'application	Toute l'année
Atlas cartographie	/

DESCRIPION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Contexte</p> <p>La prolifération d'espèces invasives peut être rapide et destructrice. Il est essentiel de surveiller leur apparition. Les espèces invasives peuvent par exemple se développer par les changements de conditions environnementales ou en étant introduites par les eaux de ballast des navires étrangers.</p> <p>Objectif</p> <p>Cette mesure vise à éviter une prolifération néfaste d'espèces invasives, animales ou végétales.</p> <p>Déroulement</p> <p>Sensibiliser les usagers sur les menaces que présentent les espèces invasives (Fiche C01 « Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public »)</p> <p>En concertation avec les scientifiques, définir les espèces invasives à risque et proposer un suivi à une échelle pertinente.</p> <p>En concertation avec les scientifiques, mettre en place un protocole d'intervention en cas d'apparition des espèces invasives.</p>

<u>Engagement rémunérés</u>
/
<u>Engagement non rémunérés</u>
Coordination de la mesure, réalisation des protocoles de suivi et d'intervention

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques
Maître d'œuvre	Structure animatrice, collectivités territoriales, associations
Partenaires identifiés	Organismes scientifiques, clubs de plongée pour la veille associations, relais locaux
Financement potentiel	Fonds européens

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole de suivi - Protocole d'intervention - CR des réseaux de veille des espèces invasives

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENT DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'information et de sensibilisation sur les espèces invasives - Nombres de retours des relais locaux - Production périodique d'un rapport de synthèse adressé aux décideurs
Indicateurs d'évaluation	- État de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Coordination et accompagnement de la mesure : temps animateur (voir feuille de route de l'animateur)

3.3.5 Mesures règlementaires

A ce jour, aucune mesure n'a été identifiée lors de la concertation liée au DOCOB, notamment en raison des travaux liés à la stratégie mouillages, qui a permis la mise en place de réglementation générale pour la préservation des herbiers de posidonies.

Si les effets de cette nouvelle réglementation sur l'état de conservation de l'herbier de posidonies ne se montrent pas suffisamment efficaces, l'animateur pourra proposer aux services de l'Etat de mener une nouvelle réflexion.

Le schéma global des mouillages du PNC validé en CA du 10 décembre 2020 prévoit dans ses fiches 16 et 17 la mise en place « d'une Zone Interdite au Mouillage (ZIM) sur l'ensemble de la Baie en la faisant porter par un arrêté préfectoral de protection de Biotope » sur les 2 communes.

L'animateur du site pourra collaborer à la mise en place de cette mesure en appui au PNC. En effet cette mesure pourrait contribuer favorablement à la réduction de l'impact du mouillage sur l'herbier de Posidonies, dont l'enjeu est très fort sur ce site.



PARTIE IV Tableaux de synthèse



4.1 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Financement par l'Etat

Tableau 12 : Récapitulatif budgétaire et financement sur 5 ans des mesures de gestion du site Natura 2000 Baie de la Ciotat, avec rappel des degrés de priorité

Code	Contrat Natura 2000 marin	Priorité	Phasage (T.T.C.)					Coût total sur 5 ans (T.T.C.)	N° de page
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
G01	Nettoyer les zones de corps morts abandonnés	1		15 000 €	Entre 5 000€ et 15 000 €	15 000 €	Entre 5 000€ et 15 000 €	Entre 40 000€ et 60 000€	
			<i>Temps animateur coordination</i>						
G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	1	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €	
			<i>Temps animateur concertation</i>						
U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1	1 000€	14000€	14000€	13000€	12000€	53000 €	
			<i>Temps animateur coordination</i>						
U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2		1 750 €	150 €	150 €	150 €	2 900 €	
				700 €					
			<i>Temps animateur coordination</i>						
U04	Mettre en place de Zones de Mouillage et d'Equipement Léger (ZMEL) écologiques	1		100 000€	26 000€	26 000€	26 000€	178 000€+ 18 000€ à 51 000€ T.T.C/10 bouées	
				1800€ à 5100€ / bouée					
				100 000€ + 1 800€ à 105 100€/bouée	26 000€	26 000€	26 000€		
			<i>Temps animateur réflexions, concertation préalables et coordination</i>						
G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2	Budget qui sera fonction de la solution retenue						
Sous-total							Entre 306900€ et 339 900€		

Code	Mission d'animation	Priorité	Phasage (T.T.C.)					Coût total sur 5 ans (T.T.C.)	N° de page
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
C01	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	12 000 €	
<i>Temps animateur diffusion, sensibilisation, valorisation</i>									
C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1	<i>Temps animateur diffusion, sensibilisation, valorisation</i>					-	
C03	Animer le site Natura 2000	1	<i>Temps animateur gestion globale du site</i>					-	
C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1	<i>Temps animateur concertation</i>					-	
G03	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site	1	<i>Temps animateur gestion globale du site</i>					-	
E01	Réaliser l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche conformément à la réglementation.	1	<i>Temps animateur gestion globale du site</i>					-	
C04	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2	300 €	10 000 €	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	10 300 €* 	
<i>Temps animateur communication, diffusion</i>									
E02	Effectuer une veille sur la qualité de l'eau	2	<i>Temps animateur : veille et conseil</i>					-	
G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	2	<i>Temps animateur coordination, appui, soutien</i>					-	
G06	Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	2	<i>Temps animateur coordination, appui, soutien</i>					-	
G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	2	<i>Temps animateur coordination, appui, soutien</i>					-**	
U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m))	1	<i>Temps animateur coordination, appui, soutien</i>					-	

C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1	<i>Temps animateur coordination, appui, soutien</i>	-	
Sous-total				25 000 €	

Code	Etudes complémentaires et suivis	Priorité	Phasage (T.T.C.)					Coût total sur 5 ans (T.T.C.)	N° de page
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
E03	Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces a enjeu de conservation de « moyen » à « très fort »	1		15 000 €			15 000 €	30 000 €	
<i>Temps animateur : veille et conseil</i>									
E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2	<i>Temps animateur : veille et conseil</i>					-	
E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2	<i>Temps animateur : veille et conseil</i>					-	
Sous-total							30 000 €		

Total-général	Entre 361 900€ et 394900€
----------------------	----------------------------------

* Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter selon le dimensionnement du projet

** Coûts évalués pour un agent de la patrouille nautique. A multiplier par le nombre d'agent effectivement recrutés.

4.2 FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR

Mission de l'animateur	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Nombre de jours/an					total	Priorité
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Diffusion, communication, sensibilisation, valorisation	C01	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	30	30	30	30	30	150	1
	C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	25	25	25	25	25	125	1
	C04	Elaborer et mettre en place un plan de communication	20	10	10	10	10	60	1
	C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	15	15	15	15	15	75	1
	G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	6	6	6	6	6	30	2
			Sous-total	96	86	86	86	86	440
Mission de l'animateur	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Nombre de jours/an					total	Priorité
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Veille et suivis	E03	Mettre en place des suivis scientifiques des habitats et espèces à enjeu de conservation de « moyen » à « très fort »	15	15	15	15	15	75	1
	E01	Réaliser l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche conformément à la réglementation	5	5	5	5	5	25	1
	E02	Effectuer une veille sur la qualité de l'eau	4	4	4	4	4	20	2
	E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	20	20	20	20	20	100	2
	E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2	2	2	2	2	10	2
	G03	Soutenir les programmes de suivis permettant d'évaluer l'efficacité de gestion sur le site	5	5	5	5	5	25	1
			Sous-total	51	51	51	51	51	255

Mission de l'animateur	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Nombre de jours/an					total	Priorité
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Gestion	G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	5	5	5	5	5	25	3
	G01	Nettoyer les zones de corps morts abandonnés	5	5	5	5	5	25	1
	G06	Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	5	10	10	10	10	45	3
	U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologique	2	8	8	8	8	34	1
	U03	Organiser les mouillages pour la plongée	3	3	3	3	3	15	2
	U04	Mettre en place de Zones de Mouillage et d'Equipement Léger (ZMEL) écologiques	15	15	15	15	15	75	1
			Sous-total	35	46	46	46	46	219
Mission de l'animateur	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Nombre de jours/an						Priorité
			N	N+1	N+2	N+3	N+4	total	
	U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	5	5	5	5	5	25	1
	G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	3	2	2	2	2	11	2
	G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	2	2	2	2	2	10	3
	C03	Animer le site Natura 2000	55	55	55	55	55	275	1
		Sous-total	65	64	64	64	64	321	12%
		Total animation du site	247	247	247	247	247	1235	

Un ETP est nécessaire pour assurer l'animation du site Natura 2000 Baie de La Ciotat

4.3 COHERENCE ENTRE PRIORITE DES MESURES ET OBJECTIFS A LONG TERME

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Commentaire	Etat de conservation	Code OLT	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Intensité du facteur d'influence	Objectif opérationnel	Intitulé	Code mesure	Intitulé	Priorité de la mesure
	Tous				Atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces du site	Artificialisation du littoral (historique)	faible	OO1	Veiller à l'absence d'incidences sur les habitats et espèces du site de tout nouvel aménagement	G08	Atteindre une excellence environnementale au sein des ports de plaisance	3
						Rejets de macro-déchets par les usagers du site (activités professionnelles et de loisir)	faible à moyenne	OO3	Réduire les apports de macro-déchets liés aux usages professionnels et de loisirs		Mettre en place un système de gestion des macro-déchets terrestres	3
						Rejets du bassin versant et du trafic maritime	faible à forte	OO4	Assurer une veille sur la qualité de l'eau et accompagner les projets visant à une meilleure qualité	E02		Effectuer une veille sur la qualité de l'eau
TRES FORT	*Herbiers à Posidonies	Habitat prioritaire et dont la représentativité sur le site est remarquable. Présence de quelques espèces patrimoniales.	Secteur ouest (du port de Capucins au Cap Liouquet) : moyen à médiocre (C) Secteur Est (du port de la Madrague) : bon (B)	OLT1/2	Secteur Ouest : Arrêt de la dégradation de l'herbier de posidonies Secteur Est : Maintien de l'herbier de posidonies en bon état de conservation	Fréquentation au mouillage (ancrage, principalement herbier de la baie des Lecques et secteur entre la Falaise et la limite Ouest du site, secteur de la Madrague ?)	FORTE	OO2	Supprimer l'impact de l'ancrage	U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	1
							OO2	OO2		C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1
								OO6	Limiter la propagation d'espèces envahissantes sur l'herbier	U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2
								OO8		E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux.	2
									E04	E01	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2
											Suivre l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle	1
										CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2
								OO7	Sensibiliser les plaisanciers aux impacts de leur activité sur l'HP	CO1	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1
										CO2	Mettre en place des actions de sensibilisation à	1

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Commentaire	Etat de conservation	Code OLT	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Intensité du facteur d'influence	Objectif opérationnel	Intitulé	Code mesure	Intitulé	Priorité de la mesure
											destination des socio-professionnels	
						Pratique de la pêche sur herbier de posidonies (gangui, filets, perte d'engins)	FAIBLE à MOYENNE	OO7	Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat herbier	CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2
					CO1					Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1	
					CO2					Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1	
					E04					Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2	
					E01					Suivre l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle	1	
					Mise en place annuelle du balisage de plages		FORTE	OO2	Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts dans les secteurs d'herbier	U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1
					Rechargement de plage		FAIBLE	OO1	Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement	G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3
					Dragage et rejets de dragage		FAIBLE	OO11	Veiller à l'absence d'impact des opérations de dragage et rejet	G08	Atteindre une excellence environnementale au sein des ports de plaisance	3
FORT	Roche infralittorale à algues photophiles	L'habitat est bien représenté sur le site. On note quelques ceintures et patches à Cystoseira amentacea var. stricta entre les caps Liouquet et Saint Louis. Diversité faunistique et floristique importante	Moyen médiocre (C)	OLT3	Amélioration de l'état de conservation de l'habitat sur le site	Fréquentation (piétinement, débarquement, plongeurs)	FAIBLE	OO8	Assurer un suivi de la fréquentation de cet habitat	E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2
				OLT3				CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2		
				OLT3				CO1	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1		
				OLT3				CO2	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1		
				OLT3				U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	1		
				OLT3				CO5	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1		
					Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)		FAIBLE	OO2	Supprimer l'impact de l'ancrage dans les secteurs de RIAP	U02		

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Commentaire	Etat de conservation	Code OLT	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Intensité du facteur d'influence	Objectif opérationnel	Intitulé	Code mesure	Intitulé	Priorité de la mesure
				OLT3						U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2
				OLT3						CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2
				OLT3				OO7	Sensibiliser les plaisanciers aux impacts de leur activité sur la RIAP	CO1	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1
				OLT3				OO6	Surveiller l'apparition d'espèces invasives sur cet habitat	E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2
				OLT3		Mise en place annuelle du balisage de plages	FORTE	OO2	Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts dans les secteurs de RIAP	U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1
				OLT3						CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2
				OLT3				OO7		CO1	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public	1
				OLT3						CO2	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1
				OLT3		Pratique de la pêche (filets, engins perdus)	MOYENNE	OO8	Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat RIAP	E04	Effectuer un suivi des activités de pêche de loisir	2
				OLT3						E01	Suivre l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle	1
MOYEN	Grand Dauphin	Espèces très rare sur le site (pas d'observations) et la capacité d'accueil est faible.	Défavorable inadéquat (échelle biogéographique)	OLT4	Maintien des conditions d'accueil favorables de l'espèce sur le site	Trafic maritime	MOYENNE	OO10	Veiller à un trafic maritime maîtrisé sur le site en saison	G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	2
				OLT4						CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2
				OLT4				OO7	Sensibiliser les acteurs du trafic maritime aux enjeux présents	CO2	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1
				OLT4		Pratique de la pêche (pose des filets, perte d'engins)	FAIBLE	OO8	Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle en interactions avec les espèces Grand dauphin et Tortue caouanne sur le site afin d'en	E01	Suivre l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les	1

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Commentaire	Etat de conservation	Code OLT	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Intensité du facteur d'influence	Objectif opérationnel	Intitulé	Code mesure	Intitulé	Priorité de la mesure				
									minimiser les impacts		activités de pêche professionnelle					
				OLT4		Artificialisation du littoral (historique)	FAIBLE	OO1	Veiller à l'absence d'impact des travaux sur le site sur le Grand dauphin	C03	Animer le site	1				
	*Tortue Caouanne	Espèces très rare sur le site (pas d'observations) et la capacité d'accueil est faible.	Défavorable mauvais (échelle biogéographique)	OLT5	Maintien des conditions d'accueil favorables de l'espèce sur le site	Trafic maritime	MOYENNE	OO10	Veiller à un trafic maritime maîtrisé sur le site en saison	G05	Accompagner la mise en place d'une patrouille nautique	2				
OLT5				OO7				Sensibiliser les acteurs du trafic maritime aux enjeux présents	CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication	2					
OLT5				E01				Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle en interactions avec les espèces Grand dauphin et Tortue caouanne sur le site afin d'en minimiser les impacts	C02	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	1					
OLT5												OO8	Suivre l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle	1		
OLT5															OO3	Maîtriser les flux de macro-déchets sur le site
OLT5												G02	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds	3		
	Sables fins bien calibrés	L'habitat occupe une surface importante mais absence d'espèces patrimoniales particulières telles que les prairies à cymodocées (Cymodocea nodosa)	Moyen médiocre (C) à	OLT6	Non dégradation de l'habitat SFBC sur le site	OLT6	MOYENNE	OO6	Assurer une veille sur les espèces invasives	E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux				2	
				OLT6		FORTE	OO2	Supprimer l'ancrage du balisage sur corps morts	U01	Remplacer le balisage réglementaire classique par des systèmes d'ancrages écologiques	1					
				OLT6		FAIBLE	OO1	Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SFBC	G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3					
	Coralligène	Habitat peu représenté et site peu propice à son développement	Bon (B)	OLT7	Maintien de l'habitat coralligène dans un bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)	MOYENNE	OO2	Eviter l'impact de l'ancrage	U02	Contribuer à l'organisation des mouillages pour la petite plaisance (<24m)	1				
				OLT7						C05	Sensibiliser les usagers de la grande plaisance	1				
				OLT7						U03	Organiser les mouillages pour la plongée	2				

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Commentaire	Etat de conservation	Code OLT	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Intensité du facteur d'influence	Objectif opérationnel	Intitulé	Code mesure	Intitulé	Priorité de la mesure
				OLT7				OO6	Avoir une veille sur les espèces invasives sur l'habitat coralligène	E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2
				OLT7		Pratique de la pêche (filets, palangre, engins perdus)	MOYENNE	OO8	Améliorer la connaissance des activités de pêche professionnelle sur le site afin d'en minimiser les impacts sur l'habitat coralligène	E01	Suivre l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle	1
				OLT7		Fréquentation par les plongeurs	NULLE					
				OLT7		Mise en place annuelle du balisage de plages	NULLE					
FAIBLE	Sables fins de haut niveau	L'habitat occupe une faible superficie.	Moyen médiocre (C)	OLT8	Non dégradation de l'habitat SFHN	Fréquentation (piétinement, pollution organique)	FORTE	OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages	G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2
				OLT8		Nettoyage mécanique des plages	FORTE					
				OLT8		Rechargement de plage	FAIBLE	OO1	Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SFHN	G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3
	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	L'habitat est peu représenté sur le site (pas de cymodocées)	Bon (B)	OLT9	Maintien de l'habitat SGCF en bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)	FAIBLE	OO6	Surveiller l'apparition d'espèces invasives sur cet habitat	E05	Veiller au suivi des espèces envahissantes ou indicatrices de changements globaux	2
	Galets infralittoraux	L'habitat est peu représenté sur le site	Excellent (A)	OLT10	Maintien de l'habitat GI en excellent état de conservation	-	-	Pas d'objectifs opérationnels définis car cet habitat est déjà dans un excellent état de conservation. Il appartient toutefois aux missions de l'animateur de veiller à l'absence d'impact de tout nouvel aménagement sur cet habitat.				
	Sables médiolittoraux	Habitat faiblement représenté mais on note la présence de banquettes de posidonies	Moyen médiocre (C)	OLT11	Non dégradation de l'habitat SM	Fréquentation (piétinement)	FORTE	OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages	G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2
				OLT11		Nettoyage mécanique des plages	FORTE					
				OLT11		Rechargement de plage	FAIBLE	OO1	Veiller à l'absence d'impact des opérations de rechargement sur l'habitat SM	G07	Mener une réflexion pour des pratiques durables de rechargement de plage	3
	Sédiments détritiques médiolittoraux	Habitat faiblement représenté mais on note la présence de	Bon (B)	OLT12	Maintien de l'habitat SDM en bon état de conservation	Fréquentation (piétinement)	FAIBLE	OO11	Accompagner les collectivités vers une gestion plus douce des plages	G04	Pérenniser la gestion des banquettes de posidonie	2

Niveau d'enjeu	Enjeux de conservation	Commentaire	Etat de conservation	Code OLT	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Intensité du facteur d'influence	Objectif opérationnel	Intitulé	Code mesure	Intitulé	Priorité de la mesure
		banquettes de posidonies										
	Roches méditerranéennes supérieures et inférieures	L'habitat est peu représenté sur le site et ne possède pas d'encorbellement à Lithophyllum byssoïdes (= L. lichenoides)	Moyen à médiocre (C)	OLT13	Non dégradation de l'habitat RMS/RMI	Fréquentation (piétinement, débarquement)	MOYENNE	OO7	Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur cet habitat	CO4	Elaborer et mettre en place un plan de communication Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels	2
OLT13				CO1						1		
OLT13				CO2		1						
						Pratique de la pêche	FAIBLE	OO7	Sensibiliser les usagers aux impacts de leur activité sur cet habitat			

4.4 PROJETS, PLANS, PROGRAMMES : EVALUATION DES INCIDENCES

Ce chapitre constitue un rappel des informations sur le contexte règlementaire, et constitue donc un volet tout à fait indépendant de la mise en œuvre du présent document d'objectifs.

Conformément à la directive Habitats (art. 6), au Code de l'Environnement (art. L414-4) et à la circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 05/10/2004, tout plan, programme, manifestation ou projet non lié à la gestion du site Natura 2000 mais « susceptible d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire », qu'il soit situé à l'intérieur ou en périphérie du périmètre, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences appropriée, d'après les objectifs de conservation définis dans le DOCOB.

L'article L414-4 du Code de l'Environnement instaure un système de listes nationales et locales visant à encadrer le champ d'application des plans et projets soumis à évaluation des incidences.

Ainsi, le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 établit une liste nationale de 29 catégories de projets soumis à évaluation des incidences. L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2011 fixe une liste locale spécifique à la façade Méditerranée de façon à compléter la liste nationale en l'adaptant aux enjeux locaux pour le volet marin des sites Natura 2000.

Ces études d'évaluation des incidences, supportées par les porteurs des projets concernés, restent proportionnées à l'importance du projet et à ses impacts potentiels sur les habitats et espèces du site :

- si le projet est de faible ampleur et que ses incidences sont a priori négligeables, un formulaire simplifié pourra être rempli (formulaires disponibles auprès de la DREAL PACA et des DDTM des Bouches du Rhône et du Var).
- si le projet est important ou présente des incidences potentielles ou s'il s'agit d'un plan, un dossier d'évaluation des incidences complet devra être réalisé.

Le document d'évaluation des incidences comprend :

- une description et une cartographie du projet ;
- une analyse des effets potentiels du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site ;
- une description des mesures visant à supprimer ou réduire les effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- une démonstration de l'absence d'alternatives satisfaisantes, permettant de justifier la réalisation du programme ou projet ;
- une description des mesures prévues pour compenser les effets dommageables qui ne peuvent être supprimés, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les Contrats Natura 2000 sont considérés comme directement liés à la gestion du site, et sont ainsi dispensés de la procédure d'évaluation des incidences.

Pour faciliter la réalisation de cette étude d'évaluation des incidences, le DOCOB, en tant que document public, pourra être consulté. La structure animatrice peut également être contactée afin de transmettre les informations naturalistes pertinentes, nécessaires à la production de l'étude. Enfin, le site Internet de la DREAL PACA (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>),

rubriques biodiversité / Natura 2000) met à disposition des porteurs de projets, des bureaux d'études et du public des informations techniques, des textes réglementaires et des outils méthodologiques visant à faciliter la constitution d'un dossier d'évaluation des incidences.

4.5 CHARTE



Natura 2000 en mer, c'est...

Un réseau européen de sites naturels remarquables. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation des habitats et des espèces du réseau Natura 2000, tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales et culturelles du site. Il n'est pas question d'exclure l'Homme de ces zones mais de lui permettre de vivre sur des territoires préservés dans une optique de développement durable.

Signer la Charte Natura 2000 pour...

Participer à la démarche Natura 2000, partager des valeurs communes et marquer son engagement dans la préservation du patrimoine naturel marin. C'est un acte d'engagement fort pour la gestion durable du site.

La Charte Natura 2000 contient...

Une liste d'engagements volontaires et de recommandations correspondant aux pratiques de gestion et aux comportements favorables à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

La Charte Natura 2000 s'adresse...

A tous les usagers du site Natura 2000 Baie de La Ciotat, qu'ils soient individuels ou regroupés en collectif, exerçant une activité professionnelle ou de loisir. L'adhésion à cette charte est valable pour 5 ans (art. R.414-12 du Code de l'Environnement).

Une démarche volontaire...

Qui ne se substitue pas aux obligations réglementaires et légales existantes liées aux usagers de la mer, à l'exploitation de ses ressources et aux évaluations des incidences au titre de Natura 2000. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation générale en vigueur relative à votre activité et de la respecter.

La Baie de La Ciotat est située à la limite entre le Var et les Bouches-du-Rhône (carte page suivante). Cette baie au sens large (composée de la baie de La Ciotat stricto sensu et de la baie des Lecques) présente une large ouverture orientée Est-Ouest, entre la pointe du Défens et le Bec de l'Aigle.

Le site Natura 2000 couvre l'ensemble de la baie et s'étend au large jusqu'à 3 milles nautiques et a une profondeur maximale de -66 mètres. Il est situé au droit de deux communes : La Ciotat (département 13) et Saint-Cyr-sur-Mer (département 83).

Le site Natura 2000 (FR9301998) « Baie de La Ciotat », 100% marin et d'une superficie totale de 1755 ha, a été désigné au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » car comporte les habitats et les espèces suivants (* = habitats ou espèces d'intérêt prioritaire):

1110 : Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine

1120* : Herbiers de posidonies

1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

1170 : Récifs

Grand Dauphin - *Tursiops truncatus*

Tortue caouanne - *Caretta caretta**

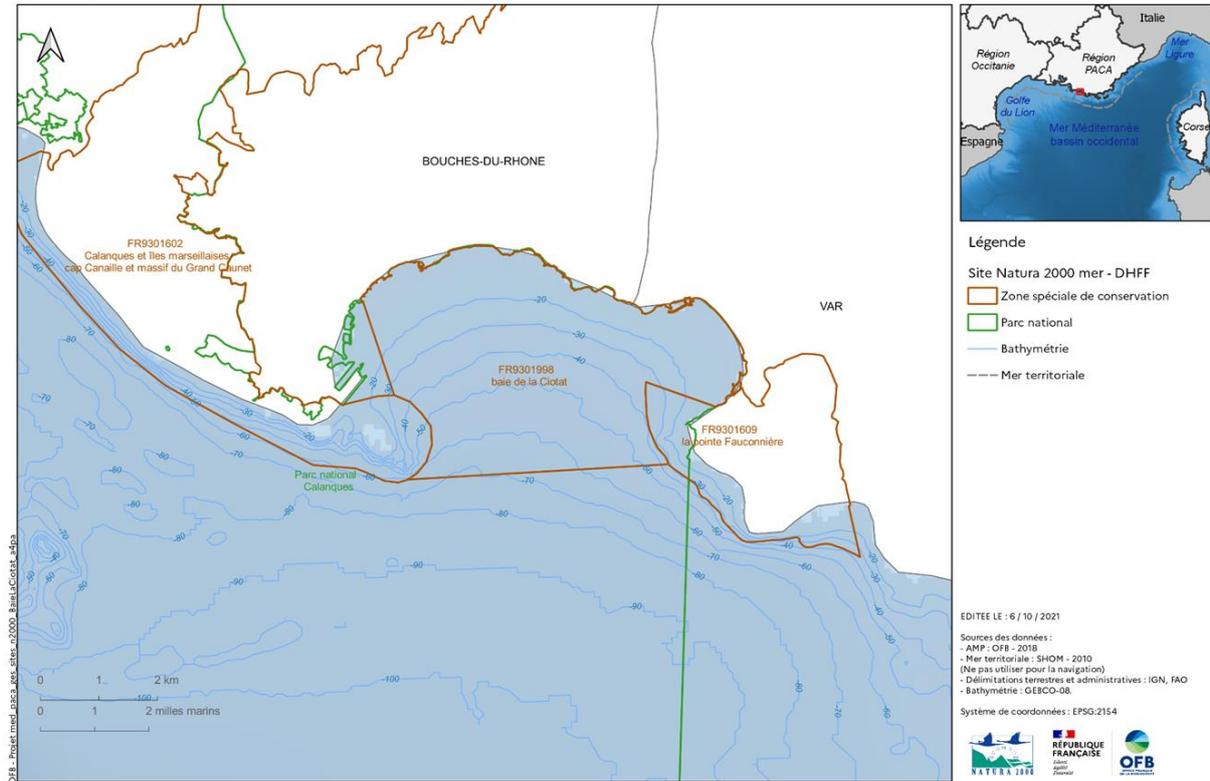
Le site Natura 2000 « Baie de La Ciotat » est situé entre le site Natura 2000 FR 9301602 « Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet » à l'Ouest et le site Natura 2000 FR9301609 « La pointe Fauconnière ». Il est également situé dans l'aire maritime adjacente du Parc National des Calanques (voir carte 3, page suivante).

A noter que les secteurs de fort attrait que sont l'île Verte et le Mugel, côté Ouest, et pointe Grenier/ pointe Fauconnière, côté Est, ne sont pas inclus dans le site N2000 Baie de la Ciotat mais dans les deux sites Natura 2000 voisins (« Calanques et îles marseillaises, Cap Canaille et massif du Grand Caunet » et « La pointe Fauconnière »).

Carte 1- Limites des aires marines protégées

MEDITERRANEE > PACA

Site Natura 2000 en mer - FR9301998 Baie de La Ciotat



Engagements et recommandations d'ordre général

Il s'agit d'engagements et de recommandations de portée générale. Cette charte pourra être complétée pendant la phase d'animation par des engagements plus spécifiques par exemple par grand type d'activités.

Engagements généraux

D'une manière générale, sur l'ensemble du secteur Natura 2000 « Baie de La Ciotat », je m'engage à :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le territoire et la respecter,
- Ne pas dégrader ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le secteur Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin,
- M'assurer que la pratique de mes activités et/ou de mes projets soit compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du présent Document d'objectifs, de celui du Site Pointe Fauconnière et de la Charte du Parc national des Calanques.
- Me conformer aux mesures de gestion et recommandations établies dans le cadre du document d'objectifs et plus particulièrement au respect de l'ensemble des habitats naturels en adoptant des principes écocitoyens,
- Collaborer autant que possible et dans la mesure de mes moyens, à l'atteinte des objectifs de gestion du secteur Natura 2000 (exemples : sensibilisation et transmission d'informations, collecte de macro déchets, etc) mais aussi du Parc National des Calanques,
- Exercer mon activité en favorisant la cohabitation avec les autres usagers du milieu marin qu'ils soient professionnels ou amateurs,
- Veiller à ne pas jeter mes déchets dans le milieu marin, à utiliser les dispositifs existants (tri sélectif, dispositifs de collecte des eaux noires, eaux grises, conteneurs pour huiles usagées etc..)
- Ne pas introduire, disséminer ou rejeter des espèces exotiques envahissantes végétales ou animales,
- Respecter les règles de navigation en mer (limitations de vitesse, balisages près des côtes...) et mouiller uniquement sur des fonds sableux.
- Prendre connaissance de la liste des espèces protégées,

Recommandations générales

- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats ou espèces d'intérêts communautaires présents sur le site Natura 2000,
- Contribuer à la veille écologique du site Natura 2000, en devenant un observateur actif en partenariat avec la structure animatrice (exemples : signaler l'observation d'espèces rares, inhabituelles ou invasives, avertir en cas de pollution marine, informer en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et de tortues échoués ou morts, signaler les engins de pêche perdus, etc).
- Informer les usagers, clients et membres que je représente des engagements auxquels j'ai souscrit ainsi que de l'existence de la charte Natura 2000,

Fait à :

Le :

Signature(s) de(s) l'adhérent(s)

PARTIE V Annexes

5.1 BIBLIOGRAPHIE

- AAMP, 2009 a. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer – Tome 1 - Pêche professionnelle – Activités – interactions – Dispositif d’encadrement. 152p.
- AAMP, 2009 b. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer – Tome 1 - Sports et loisirs en mer – Activités – interactions – Dispositif d’encadrement – Orientations de gestion. 224p.
- AAMP, 2009 c. Référentiel pour la gestion des activités de pêche professionnelle, culture marine, sports et loisirs en mer dans les sites Natura 2000 en mer – Tome 2 – Les habitats et les espèces Natura 2000 en mer. 122p.
- AAMP, 2014. Analyse des données AIS des secteurs PACA Est et Sanctuaire PELAGOS pour l’évaluation des problématiques liées au trafic maritime pour la gestion du milieu marin – Contrat BRLi/AAMP - Rapport (34p) et atlas (28p).
- Andromède Océanologie, 2011. Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site N2000 « Baie de la Ciotat » FR9301998. Contrat Andromède océanologie / Agence des aires marines protégées, 288p
- Aten, 2015. Guide d’élaboration des plans de gestion des espaces naturels (cahier technique n°88), projet.
- Bachet et *al.*, 2006, dans Boudouresque C.F., Bernard G., Bonhomme P., Charbonnel E., Diviacco G., Meinesz A., Pergent G., Pergent-Martini C., Ruitton S., Tunesi L. , 2006 – Préservation et conservation des herbiers à *Posidonia Oceanica*, ouvrage collectif coordonné par le GIS Posidonie, RAMOGE, 202p.
- BCEOM pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, 2006 - Etude pour la réhabilitation des récifs artificiels et l’identification des potentialités halieutiques de la baie de la Ciotat, Phases 1 à 3. 47p, 98p, 69p.
- Bernard G., Denis J., Cadiou G., Emery E., Andral B., Bonhomme P., Tomasino C., Clabaut P., 2003. Etude du patrimoine marin environnant les domaines départementaux de l’Ile Verte et du Mugel. Phase I, Synthèse des connaissances existantes. Contrat Conseil Général 13, GIS Posidonie & IFREMER, GIS Posidonie publ., Marseille Fr. : 1-118
- Bernardin L., Soler L., 2012. Etude de la pêche de loisir sur deux sites pilotes : La Ciotat et Six-Fours les plages. CPIE Côte Provençale, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse. 80p.
- Bourcier, 1986. Evolution, en cinq années, des herbiers à *Posidonia oceanica* et du macrobenthos circalittoral - Action conjuguée des activités humaines et des modifications climatiques. Vie milieu, 8p.
- CETE Méditerranée pour DREAL PACA et Préfecture maritime, 2010 - Stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance. 66p + annexes.
- Claro F, De Massary JC, 2012. Etat biologique – Caractéristiques biologiques – biocénoses – Tortues marines- Méditerranée occidentale. 11p.
- CPIE Côte Provençale, 2015 – Diagnostic socio-économique du site Natura 2000 FR 9301998 « Baie de La Ciotat ». 213 pp (avec annexes).
- CPIE Côte Provençale, 2015 – Site Natura 2000 Baie de la Ciotat, Synthèse des ateliers de concertation. 9p.
- CRPMEM PACA, 2014 - Note de synthèse concernant la filière Pêche Maritime Professionnelle, Marins pêcheurs et Navires en région PACA. 6p.
- CRPMEM PACA, 2015 - Etat des lieux et caractérisation de la pêche maritime professionnelle et des élevages marins en PACA, Projet E-CaPE. 112p.
- Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), 2015 – La plaisance en quelques chiffres. 30p.
- Earthcase, 2012. Mouillages de grande plaisance dans la zone RAMOGE de Marseille à Monaco, enjeux et stratégie, 75p.
- France Agrimer, 2015 - Les filières pêche et aquaculture en France. 36p.
- France station nautique, 2014 - Chiffres clés, commune de la Ciotat. 4p.
- France station nautique, 2014 - Chiffres clés, commune de Saint-Cyr-sur-mer-sur-Mer. 4p.
- GIS3M, 2016 - Grand Dauphin Etude et Gestion en Méditerranée, rapport final, janvier 2016. 40p.
- GIS Posidonie, COM, 2003. Cartographie des biocénoses marines – volet n°1 : l’herbier à *Posidonia oceanica* – notice technique
- Plan d’action pour le milieu marin, sous-région marine Méditerranée Occidentale, Evaluation initiale des eaux marines, 2012, 784p.
- Ministère de l’écologie et du développement durable (MEDDE), édition 2014 - Pêche et aquaculture, chiffres clés. 24p.

- Museum national d'histoire naturelle (MNHN), 2004. Cahier d'habitats Natura 2000 – Habitats côtiers tome2. 399p.
- Museum national d'histoire naturelle (MNHN), 2013 - Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des habitats et espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la commission européenne, juillet 2013.
- Pontier Cloé, 2012. Contribution à la boîte à outils Natura 2000 : état des lieux des espèces et habitats marins de Méditerranée, mémoire de stage de Master 2, 111p.
- RECOR: Réseau 2D et 3D de suivi des assemblages coralligènes - Données consultées en janvier 2017 sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (www.medtrix.fr)
- TEMPO : Réseau de suivi des herbiers à posidonie – Données consultées en janvier 2017 sur la plateforme de surveillance MEDTRIX (www.medtrix.fr)
- Thibaut T., Markovic L. 2009. Préfiguration du réseau macroalgues – Bassin Rhône Méditerranée Corse – Application de la directive Cadre Eau - Rapport d'état écologique des masses d'eau. Ensemble du littoral rocheux continental français de Méditerranée. Contrat Agence de l'Eau RMC – Unsa. 31 p. (www.medtrix.fr)

5.2 GLOSSAIRE DES SIGLES

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

AFB : Agence française pour la biodiversité

AMP : Aire marine protégée

ATEN : Atelier technique des espaces naturels

CARTHAM : Cartographie des Habitats Marins

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CE : Commission Européenne

COPIL : Comité de Pilotage

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRPMEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin

DIRM : Direction Interrégionale de la Mer

DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »

DOCOB : Document d'objectifs

DSF : Document Stratégique de facade

EBQI : Ecosystem-Based Quality Index (indice de qualité basé sur l'écosystème)

FEADER : Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural ?

FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FFPM : Fédération française des pêcheurs en mer

FFNPPSF : fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

FFESSM : Fédération française d'étude et sports sous-marins

FCSMP : Fédération de chasse sous-marine passion

FSD : Formulaire Standard des Données

GDEGeM : Grand Dauphin Etude et Gestion en Méditerranée

GECEM : Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée

Ghost MED : projet de retrait des engins de pêche perdus

GIS 3M : Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins en Méditerranée

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

INPN : Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel

MEDAM : Côtes MEDiterranéennes françaises. Inventaire et impact des AMénagements gagnés sur le domaine marin

MNHN : Museum National d'Histoire Naturelle

MPM : Marseille Provence Métropole

OFB : Office français de la Biodiversité

OLT : Objectif à long terme

OO : Objectif opérationnel

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PACOMM : Programme d'Acquisition sur les Oiseaux et Mammifères Marins
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAMM : Plan d'action pour le milieu marin
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'occupation des sols
PREI : Posidonia Oceanica Rapid Easy Index (indice rapide simple pour Posidonia Oceanica)
PSIC : Proposition de Site d'Importance Communautaire
RTMMF : Réseau Tortues marines de Méditerranée française
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEMIDEP : Société d'économie mixte de développement économique et portuaire
SHOM : Service hydrographique et océanographique de la Marine
SGOM : Schéma global d'Organiser les mouillages
SIC : Site d'Importance Communautaire
UPACA : Union des Ports de plaisance Provence Alpes-Côte d'Azur et Monaco
ZICO : Zones importantes pour la conservation des oiseaux
ZIM : Zone interdite aux engins à moteur
ZMEL : Zone de mouillages et d'équipements légers
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

5.3 RELEVÉ DE DECISIONS DES ATELIERS DE CONCERTATION

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ <hr/> MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	Relevé de décisions	
	<u>Lieu</u> : Saint-Cyr-sur-mer, La Ciotat	<u>Date</u> : 4 et 5 décembre 2017
	<u>Objet</u> : Ateliers de concertation pour la rédaction du tome 2	
	<u>Rédaction</u> : Sandra Runde-Cariou, Noémie Frachon	
<u>Participants</u> : cf liste jointe		
<u>Diffusion</u> : invités		
<u>Pièce jointe</u> : Diaporamas présentés en réunion		

Pour chaque groupe un rappel du contexte, des objectifs à long terme, et des objectifs opérationnels de chaque thématique est fait.

L'objectif des ateliers était de faire émerger des propositions d'action répondant aux objectifs opérationnels fixés lors du tome 1.

A noter l'intervention de Marc Verlaque, rapporteur scientifique qui intéresse l'ensemble des groupes :

L'enjeu majeur du site est l'herbier de Posidonie. Il a un rôle essentiel dans tous les compartiments et concerne directement ou indirectement toutes les activités représentées (amortisseur de houle, maintien des plages, etc.). Il protège l'équilibre du site. Les efforts des uns aident les activités des autres et vice versa. Il faut changer la façon de voir les sites Natura 2000, ce n'est pas seulement une protection écologique. Toutes les activités jouent un rôle sur le site et sont indispensables à son fonctionnement naturel. La pérennité du site repose sur la pérennité des activités.

A noter également les mesures retrouvées dans chaque groupe :

- brigade nautique
- sensibilisation
- gestion des mouillages petites et grosses unités.

Partie I : Groupe de travail « littoral et plage »

4 décembre 2017, St Cyr-sur-mer

Cf : power point intitulé présentation_GT Littoral et plage

Au terme des différents échanges ressortent les propositions suivantes :

Mesures proposées :

- *Installer des panneaux d'information et de communication sur la qualité des eaux*
- *Mettre en place une veille active et participer aux réseaux de suivi et études sur la qualité des eaux littorales*
- *Remplacer progressivement le balisage réglementaire classique par un balisage «écologique» sur le site – Priorité 1*
- *Elargir la période de maintien du balisage réglementaire*
- *Accompagner des actions de nettoyage du littoral (mobilisation des associations pour le ramassage des déchets en mer et sur le littoral)*
- *Soutenir des actions d'éducation à l'environnement sur le rôle de l'herbier de Posidonie- Priorité 1*
- *Intégrer et adapter les outils et animation pédagogique existants sur le site N2000*

- *Soutenir et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage durables sur les plages (macro-déchets) – Priorité 1*
- *Sensibilisation des usagers pour la gestion de leurs déchets- Priorité 1*
- *Mise en place d'une patrouille nautique municipale (en collaboration avec les 2 collectivités territoriales)*
- *Maintien des modes de gestion actuels des banquettes de posidonies des collectivités*
- *Organiser les mouillages en lien avec les travaux en cours du Parc National des Calanques – Priorité 1*

Partie 2 : Groupe Plaisance et transports maritimes

5 décembre 2017, La Ciotat

Cf power point intitulé présentation_GT plaisance et transports maritimes

A noter l'absence de la SEMIDEP et des bateliers

Une information générale a été donnée sur les travaux en cours du Parc National des Calanques :

Sylvie MAUBOURGUET (PNC) : Face à la forte fréquentation estivale et la diversité des usages pratiqués le Parc s'est engagé dans une réflexion pour la réalisation d'un schéma d'Organiser les mouillages, et ce en vue d'avoir une vision globale de la problématique du mouillage. Cette démarche s'articule autour de 3 objectifs :

- (1) Prendre en compte l'ensemble des activités (grande plaisance, petite plaisance, etc.). La question du transport de passagers et du mouillage. La plongée, le kayak, le StandUp Paddle, même si elles sont considérées comme des pratiques dites « douces », elles sont à intégrer dans les conflits d'usages en fond de calanque notamment.
- (2) Obtenir une meilleure vision de la fréquentation et des cumuls des activités. Meilleure répartition des espaces et du temps de fréquentation.
- (3) Gérer les conflits d'usages.

C'est un projet à projet à moyen terme, sur 2 ans. Proposition d'une cartographie avec l'identification des espaces à vocations de mouillage (schéma) → zone de mouillage organisée (associé à des interdictions de mouillages). Une réflexion sur le dimensionnement de ses zones est également en cours en fonction de la « capacité d'accueil » des sites.

Les impacts sur les fonds sont nettement réduits avec la mise en place de ces mouillages organisés, mais il va être important de prendre en compte les rejets associés.

Les travaux ont débuté avec la prise en compte de toutes les activités du site ainsi que toutes les technologies existantes. La concertation sera lancée en début d'année 2018.

Mesures proposées :

- *Viser une excellence environnementale au sein des ports de plaisance en matière de gestion des déchets, de maîtrise de effluents issus de leurs activités et de maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie (démarche Certification Européenne « Ports Propres »)- Priorité 1*
- *Valoriser ces démarches (communication)*
- *Informers les usagers sur le patrimoine naturel marin et les activités portuaires du site N2000 et sur les mesures de gestion mises en œuvre –Priorité 1*
- *Travail avec la SEMIDEP sur la gestion des déchets (par fort vent)*
- *Définir les zones de mouillage préconisées pour les grandes unités à partir de 24 m (au-delà de 35 m de profondeur) en lien avec les travaux du PNC sur le schéma d'Organiser les mouillages. (Si possible en s'appuyant sur une cartographie fine de la baie de La Ciotat)- Priorité 1 –*

- Suivre les travaux du PNC sur le schéma d'Organiser les mouillages pour mieux gérer le mouillage dans l'Herbier de posidonies (du type zone de mouillages organisés)
- Formation des agents de ports et des élus aux problématiques N2000 –Priorité 1
- Actions de sensibilisation auprès des scolaires sur l'environnement marin - Priorité 1
- Panneaux d'information sur la fragilité du site au niveau des mises à l'eau et des loueurs de bateaux- Priorité 1
- Favoriser la visibilité et l'utilisation des divers équipements portuaires, puis à la lumière des travaux du Parc National des Calanque, proposer des services au mouillage (dans l'éventualité de la création de zones de mouillages organisés).
- Mise en place d'une patrouille nautique municipale, mutualisation avec les unités existantes PNC, moyens de l'action de l'Etat en mer. -Priorité 1
- Réactiver la campagne Eco gestes.
- Organiser une journée annuelle de sensibilisation sur le site N2000 en lien avec les 2 collectivités territoriales.
- Porter à connaissance le plan d'action pour échouage mammifères marins/ rédaction d'une fiche gestion de crise

Partie 3 : GT Usages en mer

A noter : N'étaient pas représentés les Kite-surfeurs, pêcheurs de loisirs et pêcheurs professionnels locaux (CRPMEM PACA était présent).

Mesures proposées :

- Mise en place d'anneaux ou de bouées supplémentaires pour l'activité de plongée (en concertation avec les pêcheurs professionnels notamment)
- Diffuser les bonnes pratiques en s'appuyant sur des outils existants (« Cap sur les sports nautiques »)
- Favoriser la signalisation et la récupération des engins de pêche perdus
- Mettre en place des bacs de récupération des macro-déchets sur les ports à destination des pêcheurs
- Apporter un appui technique (formation) aux acteurs et porteurs de projet dans l'élaboration de l'évaluation des incidences N2000 (notamment en vue de la tenue des JO).
- Caractériser et suivre les activités de pêche de loisir – Priorité 1
- Diffuser la charte PNC sur la pêche de loisir durable, (avec la notion de gestion des déchets)- Priorité 1
- Suivre et assurer une veille active sur l'apparition d'espèces exotiques, envahissantes ou espèces indicatrices des changements globaux. Priorité 2
- Nettoyer les zones de corps morts abandonnés
- Améliorer la pratique des régates en les sensibilisant à l'utilisation « nocif » des bouées de vire à corps morts

Point sur la charte, commun aux 3 groupes de travail :

C'est un document qui doit intégrer le document d'objectifs du site. Il contient une liste d'engagements et de recommandations, sa signature est basée sur le volontariat et la libre adhésion. La signature signifie un acte fort d'engagement dans la gestion durable.

Conclusion

Pour l'ensemble des 3 groupes les propositions de mesures sont issues de divers échanges, ce relevé de décision a pour objet d'acter les mesures sur lesquelles les groupes s'accordent à travailler. L'AFB va rédiger des fiches actions qui seront soumises à validation lors d'une réunion groupant les 3 groupes de travail dans un premier temps. Ce temps d'échange permettra de compléter les fiches

mais aussi de s'accorder sur une charte d'engagements, en vue d'une validation en comité de pilotage, avec l'ensemble du tome 2.

Pour la rédaction des fiches certains des participants seront contactés pour préciser certains éléments.

Il n'est pas impossible que certaines fiches soient regroupées lorsqu'elles concernent la même thématique et si elles sont complémentaires.

Les champs à renseigner dans les fiches sont les enjeux et objectifs, la description, les modalités de mise en œuvre (portage, partenaires éventuels, financement), le contrôle de l'application de la mesure, le phasage et l'estimation financière.

Les prochaines étapes sont la rédaction des fiches et soumission à un groupe de travail à organiser courant mars –avril 2018,

5.4 LISTE DES ACTIONS DU CONTRAT DE BAIE EN LIEN AVEC LES ENJEUX NATURA 2000

Pour plus de détails sur les actions ou avoir accès à l'ensemble des actions du contrat de baie, se reporter au site web : <http://www.marseille-provence.fr>

Les données ci-dessous correspondent aux actions du contrat de baie directement liées aux enjeux Natura 2000, c'est-à-dire à la préservation des habitats et des espèces.

Action N° 11 - STRATEGIE ET COORDINATION DU BALISAGE ET DES ZONES DE MOUILLAGE DU LITTORAL

OPERATION n° 1103 : Organisation du plan de mouillage et de balisage du littoral du contrat de baie

TERRITOIRE: *Parc National des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)*

Opération n°1104 : Elaboration du schéma global d'Organiser les mouillages et du balisage des espaces marins du Parc National des Calanques

TERRITOIRE: *Parc National des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)*

Opération n°1106 : Diagnostic et préconisations sur l'organisation des mouillages écologiques pour la plongée dans les espaces marins du parc national des Calanques

TERRITOIRE: *Parc National des Calanques (cœur et Aire maritime adjacente)*

Opération n°1107 : Proposition d'une réglementation du mouillage des grandes unités dans les espaces marins du parc national des Calanques

TERRITOIRE: *Espaces marins du parc national des Calanques (cœur et aire maritime adjacente)*

Action N° 13 - ETUDES ET ACTIONS SPECIFIQUES

Opération n°1305 : Diagnostic et retrait des filets et engins de pêche enragués dans les espaces marins du parc national des Calanques

TERRITOIRE: *Périmètre marin du Parc (cœur et Aire maritime adjacente)*

Action N° 16 - STRATEGIE GLOBALE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Opération n° 1601 : Etude pour la définition et l'évaluation d'une stratégie globale d'information et de sensibilisation pour le Contrat de Baie de la métropole marseillaise

TERRITOIRE: *Territoire du contrat de baie*

Action N° 17 - ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN OEUVRE AVANT L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION

Opération n° 1701 : Campagne Ecogestes Méditerranée sur le territoire du Contrat de baie de la métropole Marseillaise

TERRITOIRE: *Territoire du contrat de baie*

Opération n° 1706 : Stratégie de communication intégrée des zones Natura 2000

TERRITOIRE: *Territoire du contrat de baie*

5.5 DONNEES SUR LE BALISAGE

Evaluation approximative du nombre de bouées sur le site (relevé depuis la terre – AFB, été 2016) et croisement avec les données habitats. L'estimation de l'impact d'une bouée de balisage sur corps morts sur l'herbier de posidonie a été évaluée entre 5 et 10 m² par bouée (Bachet et *al.*, 2006).

Habitats		Nombre de bouées recensées dans l'habitat	Impact
1110	SFHN	Pas de bouée	
	SFBC	86 bouées (21 bouées des 300m + 6 de ZIM + 59 de chenal)	
	SGCF	Pas de bouée	
	GI	Pas de bouée	
1120	Herbiers	54 bouées (23 bouées des 300m + 1 de ZIM + 30 de chenal)	Surface de 270 à 540m ² d'herbier susceptible d'être endommagée
	Matte morte	7 bouées (de chenal)	
1140	SM	Pas de bouée	
	DM	Pas de bouée	
1170	RMS/RMI	Pas de bouée	
	RIAP	5 bouées (4 de chenal, 1 de ZIM)	
	CO	Pas de bouée	
Autres habitats	Détritique envasé	Pas de bouée	
	Détritique côtier	Pas de bouée	

5.6 FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES MIS A JOUR

Le rapport CARTHAM propose une mise à jour du formulaire standard de données. Les nouvelles données sont les suivantes.

Habitat générique (code)	Total (%)
Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente (1110)	13,35%
Herbiers à posidonies* (1120)	27,2%
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	0,02%
Grandes criques et baies peu profondes (1160)	0
Récifs (1170)	2,1%
Grottes marines submergées ou semi submergées (8330)	0